

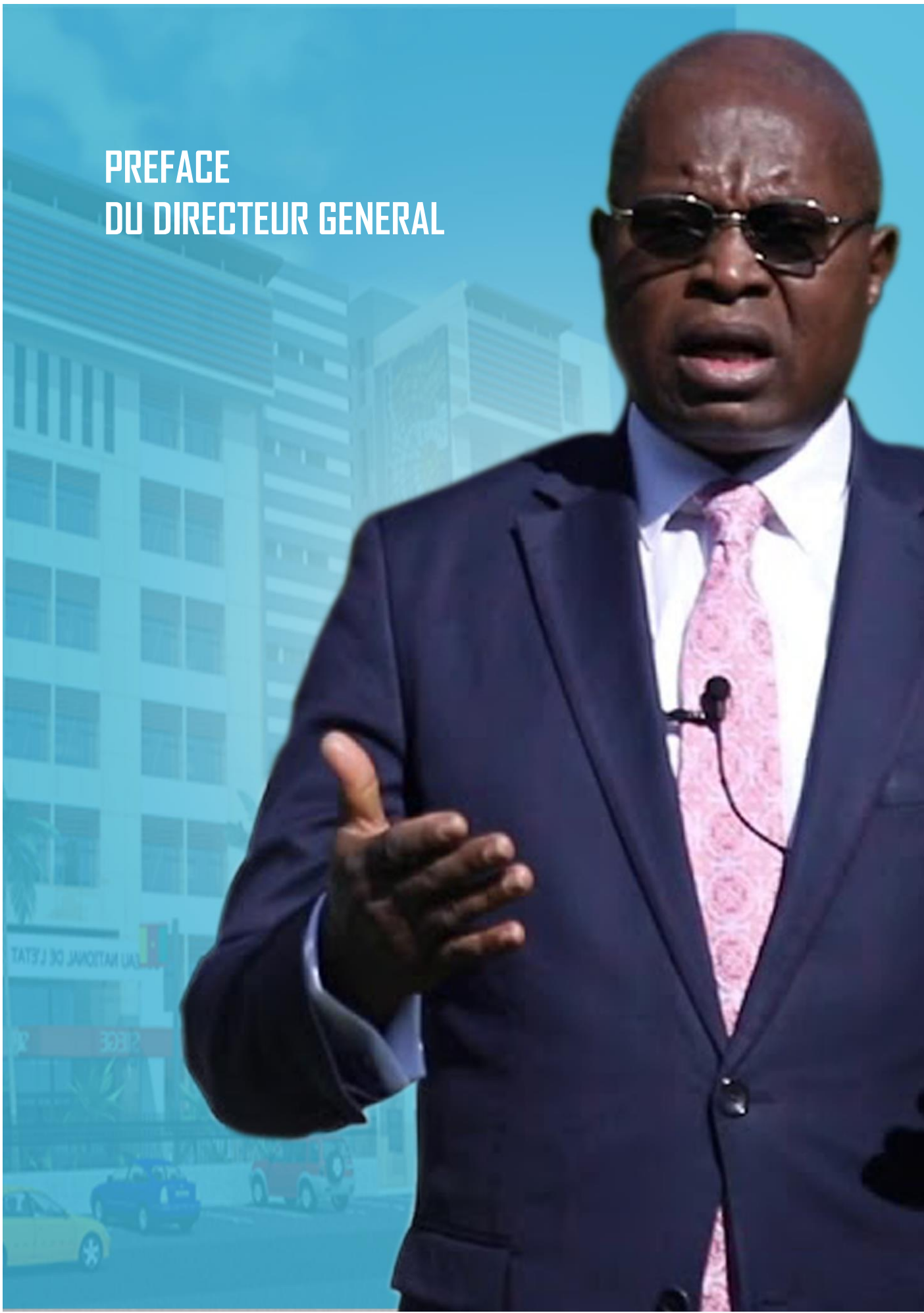


# Rapport d'Analyse de l'Annuaire Statistique 2018



2021

# PREFACE DU DIRECTEUR GENERAL





L'enregistrement des faits d'état civil est définie selon les normes des Nations unies, comme l'inscription universelle, continue, permanente, obligatoire et confidentielle de la survenance de tous les évènements vitaux. Il permet d'établir les documents requis par la loi et qui aident à prouver l'identité des personnes d'une part, et constitue une source des statistiques vitales et aide à produire des indicateurs sociodémographiques d'autre part. Lorsqu'un système d'enregistrement des faits d'état civil fonctionne bien, il constitue une source précieuse d'informations pour la planification du développement.

Le gouvernement de la République du Cameroun a lancé en 2002 une vaste réforme de son système d'enregistrement des faits d'état civil qui a abouti en 2011 à la création du Bureau national de l'état civil. Conscient des exigences du système CRVS, en ce qui concerne la production des données statistiques de l'état civil,

le BUNEC a élaboré en 2019, une Stratégie Nationale de Statistiques d'Etat Civil, qui sert de ligne directrice pour l'élaboration des données statistiques de l'état civil pour le pays.

C'est dans ce contexte que la collecte des données statistiques 2018 a été lancée et par conséquent conduit à la production du présent rapport d'analyse. En outre, le processus a suivi strictement les recommandations de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique SNDS, qui a été suivie de près par l'INS.

Je souhaite que le processus se poursuive et que nous saisissons toutes les opportunités qui se présenteront à nous dans un avenir proche, pour ajouter d'autres variables afin de permettre la production de taux d'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil pour l'orientation des politiques de développement.

**Alexandre-Marie Yomo**  
**Directeur General**  
**Bureau National de l'Etat Civil**



# SIGLES ET ABREVIATIONS

BUNEC : Bureau National de l'Etat Civil

CEC : Centre d'Etat Civil

CFS : Cellule de le Formation et de la Sensibilisation

CPEC: Centre Principaux d'Etat Civil

CRVS : Civil Registration and Vital Statistics

CSEC : Centre Secondaires d'Etat Civil

DAS : Direction des Archives et des Statistique de l'état civil

DNCC : Direction de la Normalisation et du Contrôle des Centre d'état civil

DSI : Division des Systèmes d'Informations

INS : Institut National de la Statistique

MINDDEVEL : Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

PRE2C : Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil au Cameroun

SNDS : Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

SNSEC: Stratégie Nationale des Statistiques d'Etat Civil au Cameroun

BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL

**BUNEC**

NATIONAL CIVIL STATUS REGISTRATION OFFICE

PROVINCE PROVINCE	REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie REPUBLIC OF CAMEROON Peace - Work - Fatherland
DEPARTEMENT DIVISION	
ARRONDISSEMENT SUBDIVISION	
CENTRE D'ETAT CIVIL CIVIL STATUS REGISTRATION CENTRE	
de - of	
ACTE DE NAISSANCE BIRTH CERTIFICATE	N°

**DAS**

**Direction des Archives et des Statistiques**

## Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
1. CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE .....	3
1.1. Les étapes préliminaires.....	3
1.2. Renforcement des capacités.....	3
1.3. Mise à disposition des fiches de collecte .....	4
1.4. Qualité des données .....	4
1.5. Collecte des données.....	4
1.6. Transmission de données.....	5
2.1. Effectif des centres d'Etat Civil et le Critère de fonctionnalité .....	7
au Niveau National.....	7
2.1.1. Centres d'état civil fonctionnels, non fonctionnels et inactifs au niveau national.....	7
2.1.2. Nombre des centres d'état civil n'établissant pas certains actes d'état civil.....	8
2.1.3. Centres d'état civil sans codes d'immatriculation .....	9
2.2. Effectif des centres d'Etat Civil et le critère de fonctionnalité au niveau régional .....	10
2.2.1. Centres d'état civil fonctionnels, non fonctionnels et inactifs au niveau régional .....	10
3. LA PROBLEMATIQUE DE DECLARATION DES FAITS D'ETAT CIVILS .....	31
3.1. Type de déclaration des naissances au niveau national.....	31
3.2. Type de déclaration des décès au niveau national .....	32
3.3. Répartition de la déclaration de décès par région .....	33
4. RAPPORT DU SEXE ET SYTEME DANS L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL	34
4.1. Enregistrement des naissances.....	34
4.2. Enregistrement des décès.....	36
4.3. Enregistrement des mariages.....	38

4.3.1.	<i>Niveau National</i> .....	38
4.3.2.	<i>Niveau Régional</i> .....	39
5.	<b>TENUE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL</b> .....	40
4.4.	Registres de Naissance .....	40
4.4.1.	<i>Niveau National</i> .....	40
4.4.2.	<i>Niveau Régional</i> .....	42
4.5.	Registres des Décès .....	45
4.5.1.	<i>Au Niveau National</i> .....	45
4.5.2.	<i>Au Niveau Régional</i> .....	47
4.6.	Registres des Mariages .....	49
4.6.1.	<i>Au Niveau National</i> .....	49
4.6.2.	<i>Niveaux Régionales</i> .....	50
6.	<b>RECOMMANDATIONS</b> .....	52
	<b>CONCLUSION</b> .....	54
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	55
	APAI-CRVS. 2021. Assessment Guidelines and Tools 2021, <a href="http://apai-crvs.org">apai-crvs.org</a> .....	55
	<b>ANNEXES</b> .....	56
	1 : Formulaire de collecte des données naissance .....	56
	2 : Formulaire de collecte des données décès .....	57
	3 : Formulaire de collecte des données mariage .....	58

# INTRODUCTION

Le Gouvernement camerounais est résolument engagé à mettre en œuvre les Agendas 2063 de l'Union Africaine et 2030 des Nations Unies. Ceci a été précédé par le lancement en 2010 d'un vaste programme de réforme de son système d'état civil, notamment le Programme de Réhabilitation de l'Etat Civil au Cameroun (PRE2C). Cela a conduit à la création en 2011 du Bureau National de l'état Civil, et le 13 février 2013, à la signature d'un décret portant organisation et fonctionnement de celui-ci. Cet important texte, dans son article 4 alinéa 1, assigne pour mission au BUNEC, et de manière générale, la supervision, le contrôle, la régulation et l'évaluation et la mise en œuvre du schéma directeur de l'informatisation du système national de l'état civil.

De manière spécifique, le BUNEC est chargé, entre autres, de la collecte, de la production des statistiques de l'état civil, de l'archivage et de la centralisation des données et documents relatifs à l'état civil, en vue de la constitution d'un fichier national de l'état civil.

La réalisation d'une telle mission implique obligatoirement la mise en place d'un mécanisme d'élaboration des statistiques. Pour ce faire, le Comité de Pilotage PRE2C a adopté le 15 juin 2017, un plan stratégique pour la réhabilitation de l'état civil du Cameroun dont l'axe 6 est consacré à la production et diffusion des statistiques de l'état civil. Dans la même veine, le BUNEC dispose d'une stratégie nationale de production et dissémination des statistiques d'état civil pour la période 2020-2022.

Dans le cadre du respect de cette loi statistique, le BUNEC procède par une démarche ou méthode prévue par la Stratégie Nationale des Statistiques d'Etat Civil au Cameroun. Cette Stratégie Nationale des Statistiques d'état civil trouve son fondement dans les engagements du pays aux plans international, régional et sous régional relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques vitales.



La SNSEC prévoit que le système doit être en mesure de collecter et de remonter les données d'état civil des CSEC/CPEC vers les agences régionales du BUNEC et de celles-ci vers le niveau central. Ainsi la collecte et la remontée des données se fera régulièrement et dans l'ensemble des centres d'état civil vers les niveaux hiérarchiques.

Le circuit harmonisé de remontée des données prévoit de responsabiliser les Agences régionales du BUNEC dans la coordination de la collecte et la saisie au niveau régional en vue de leur transfert au niveau central aux fins d'analyses. Selon la SNSEC, la production des données de qualité passe obligatoirement par l'élaboration et la mise en place d'un dispositif d'assurance qualité. Cette stratégie prévoit la collecte de statistiques d'état civil au moment de la déclaration et de l'enregistrement de ces événements : naissances, décès et mariages. Elle cible de multiples variables de la déclaration et de l'enregistrement des faits d'état civil.

Le BUNEC, en attendant l'informatisation du processus, a opté pour une méthodologie simplifiée, toujours basée sur le dépouillement des registres d'état civil. Cette méthodologie est segmentée en différentes phases : à savoir : l'élaboration et la validation des outils de collecte des données; l'élaboration des variables de la collecte, la formation du personnel au niveau central et régional, la collecte des données, l'assurance qualité, l'élaboration et la mise en œuvre d'un protocole de transmission de données. Tout cela sera expliqué en détail dans l'approche méthodologique.

# 1. CONSIDERATIONS D'ORDRE METHODOLOGIQUE

## 1.1. Les étapes préliminaires

L'approche méthodologique s'est concentrée sur les étapes préliminaires suivantes : développement et validation des outils de collecte de données, développement des variables de collecte des données, élaboration d'un plan d'analyse et formation du personnel aux niveaux central et régional.

Les données d'état civil 2018, collectées auprès des centres principaux et secondaires de l'état civil ont permis d'élaborer deux principaux produits, à savoir l'annuaire statistique d'état civil et le rapport d'analyse.

Afin de faciliter le processus de collecte des données, des correspondances ont été envoyées aux Préfets, Maires et aux Chefs d'Agences Régionales du BUNEC, pour les informer plus tôt sur le processus de la collecte. Le personnel des agences régionales ont programmés la collecte des données conformément au calendrier prévu.

## 1.2. Renforcement des capacités

Afin d'assurer l'harmonie dans le processus de collecte des données, des sessions de formation ont été organisées. Dans le cadre du renforcement du système de collecte des données statistiques, cette formation été également envisagée au profit d'autres acteurs (personnel des établissements de santé, personnel du service juridique et des officiers d'état civil).

Les modules de formation comprenaient : la méthodologie de remplissage des formulaires de collecte harmonisés, la maîtrise de la collecte des données et des formulaires de compilation/consolidation, et la technique de transmission des données régionales à la Direction générale.

### **1.3. Mise à disposition des fiches de collecte**

Les fiches sont conçues pour chacun des trois faits d'état civil à savoir : les naissances, les décès, et les mariages. Ces formulaires sont de deux catégories, à savoir les formulaires de collecte de données et les formulaires de compilation de données. Ces formulaires contiennent peu de variables qui peuvent être facilement saisies dans un environnement papier. Ils sont envoyés aux agences régionales sous forme électronique et sont imprimés et multipliés à ce niveau.

### **1.4. Qualité des données**

L'assurance qualité implique de disposer d'outils de collecte des données appropriés et d'une supervision rigoureuse de la chaîne d'activités. Dans cette optique, la supervision de la collecte des données a été effectuée par l'équipe de la Direction Générale.

Elle visait à assurer la mise en pratique des instructions émises par la hiérarchie, tant en ce qui concerne les outils de collecte et de compilation que la méthodologie et les instructions à appliquer.

Les activités d'assurance de qualité ont été les suivantes: la contre-expertise dans les registres d'état civil pour vérifier la qualité des données, la vérification de la conformité des formulaires de collecte (fiches de pointage) et des informations contenues dans les registres, le respect du protocole de collecte approuvé par la Direction Générale (DAS/DSI), et la vérification de l'application de la méthodologie acquise lors de la formation des agents d'enquête pendant la collecte.

### **1.5. Collecte des données**

La collecte des données a été précédée par la mise en place des éléments de contrôle nécessaires, à savoir assurance qualité et protocole de transmission de données. Comme les registres de l'état civil restent la seule source des données, la collecte de ces données repose uniquement sur le tri des données contenues dans les registres.

Les lieux de collecte sont les centres principaux (communes/mairies), avec la possibilité d'inclure les tribunaux de première instance. Dans le cas des centres principaux, les données collectées concernent les enregistrements effectués par leurs services au cours de la période de référence, ainsi que les données des centres d'état civil secondaires attachés dont les registres sont conservés à leur niveau.

En cas d'inexistence de registres de l'état civil, la collecte est effectuée dans les archives des tribunaux de première instance territorialement compétents, s'il est établi que les registres y ont encore à leurs niveaux. Quant aux centres secondaires d'état civil, les visites n'ont été nécessaires ici que lorsqu'il a été établi que leurs registres n'ont pas été transmis aux centres principaux pour conservation.

### **1.6. Transmission de données**

Afin de garantir la cohérence dans la manière dont les données sont transmises aux agences régionales, un protocole de transfert des données a été élaboré à cet effet. Les étapes suivantes ont été suivies par toutes les personnes impliquées dans le processus de collecte et de transmission des données :

- Les données ont été recueillies dans les registres d'état civil par les agents/enquêteurs utilisant les formulaires de collecte des données ;
- À la fin de chaque journée, les enquêteurs ont rempli les formulaires de consolidation ;
- Ces formulaires de consolidation ont été filmés et envoyés aux points focaux régionaux ;
- Les points focaux régionaux transféraient à leurs tours les formulaires de consolidation aux correspondants de la Direction Générale via WhatsApp) ;
- Les correspondants de la Direction Générale ont reçu les formulaires de consolidation via WhatsApp et ont mis à jour les dossiers pour les régions concernées en liaison avec les points focaux régionaux ;
- Les correspondants de la Direction Générale, après chaque mise à jour, publient les fichiers dans le forum de collecte des données sur WhatsApp et envoient des copies du fichier mis à jour à l'équipe de centralisation des données ;

- L'équipe de centralisation des données met à jour le fichier de consolidation national et publie la situation générale du processus de collecte des données.



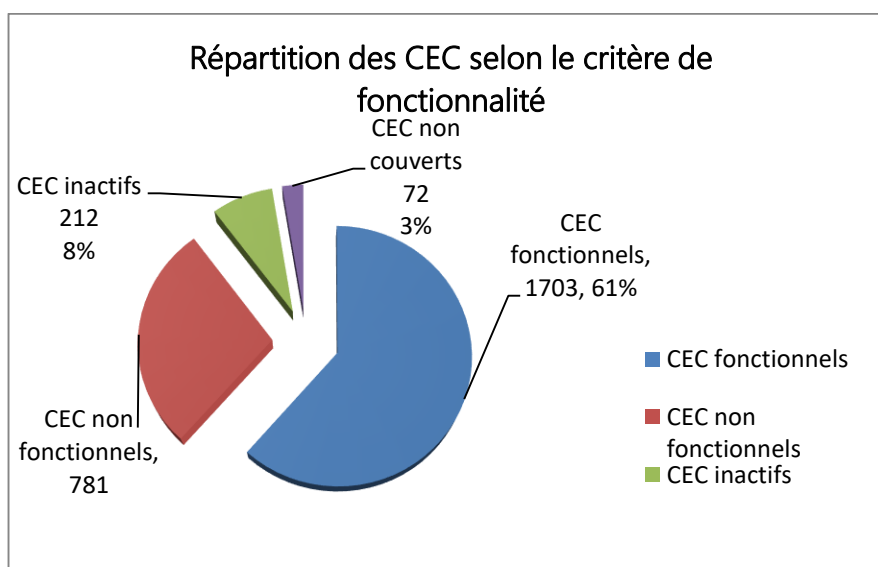
## 2. REPARTITION DES CENTRES D'ETAT CIVIL

### 2.1. Effectif des centres d'Etat Civil et le Critère de fonctionnalité au Niveau National

#### 2.1.1. Centres d'état civil fonctionnels, non fonctionnels et inactifs au niveau national

Répartition des CEC selon le critère de fonctionnalité

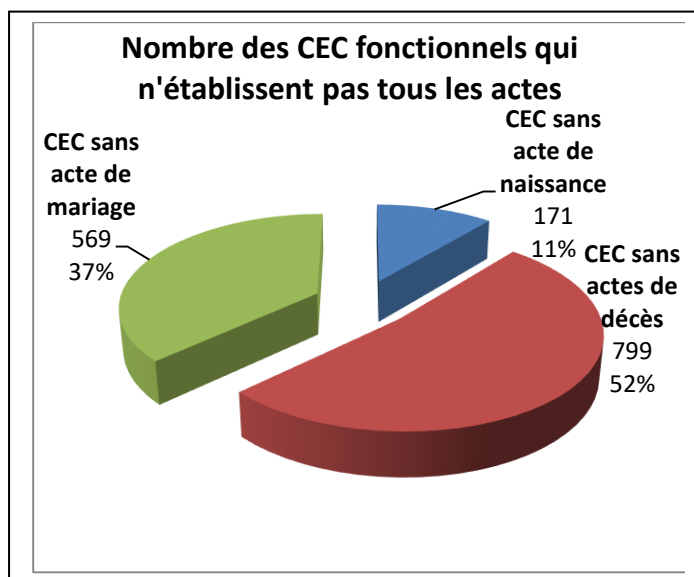
Régions	CEC fonctionnels	CEC non fonctionnels	CEC inactifs	CEC non couverts	TOTAL
Adamaoua	95	19	28	0	142
Centre	527	144	89	0	760
Est	95	80	16	0	191
Extrême Nord	226	92	0	0	318
Littoral	190	54	8	0	252
Nord	55	79	0	0	134
Nord Ouest	42	43	46	51	182
Ouest	304	101	3	0	408
Sud	129	113	14	0	256
Sud Ouest	40	56	8	21	125
<b>TOTAL</b>	<b>1703</b>	<b>781</b>	<b>212</b>	<b>72</b>	<b>2768</b>



Le critère de fonctionnalité est très important dans l'évaluation de la performance globale des centres d'état civil. Au total, **2768** centres d'état civil ont été recensés lors du processus de collecte des données. Seuls **1703**, soit **61%**, étaient fonctionnels, tandis que **781**, soit **28%**, n'étaient pas fonctionnels. Dans le même ordre d'idée, **212** centres représentant **8%** étaient en inactivité, tandis que **72** centres, représentant **3%**, n'étaient pas couverts lors du processus de collecte des données. Il convient de noter que les **72** centres d'état civil qui n'ont pas été couverts sont situés dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

### 2.1.2. Nombre des centres d'état civil n'établissant pas certains actes d'état civil

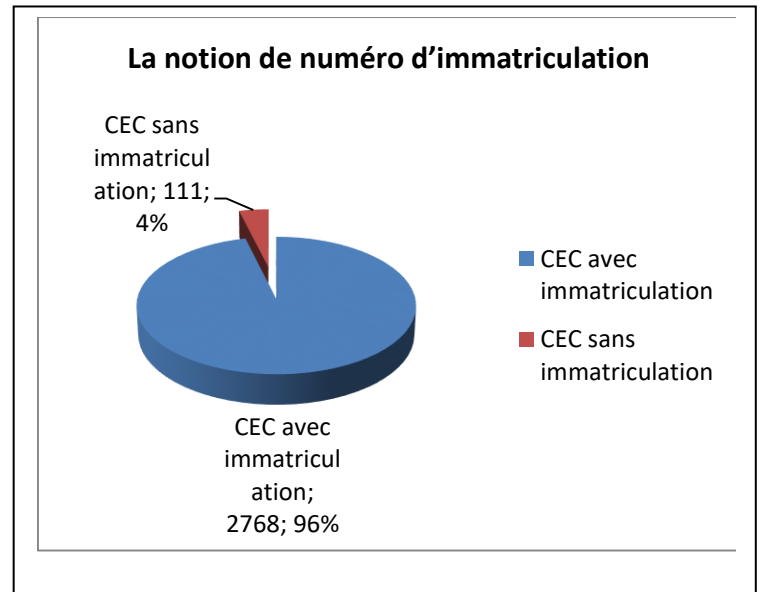
Régions	CEC sans acte de naissance	CEC sans actes de décès	CEC sans acte de mariage
Adamaoua	1	51	40
Centre	63	271	151
Est	12	47	35
Extrême Nord	56	160	149
Littoral	12	47	35
Nord	8	39	29
Nord Ouest	3	16	24
Ouest	6	109	68
Sud	10	59	38
Sud Ouest	0	25	20
TOTAL	163	785	560



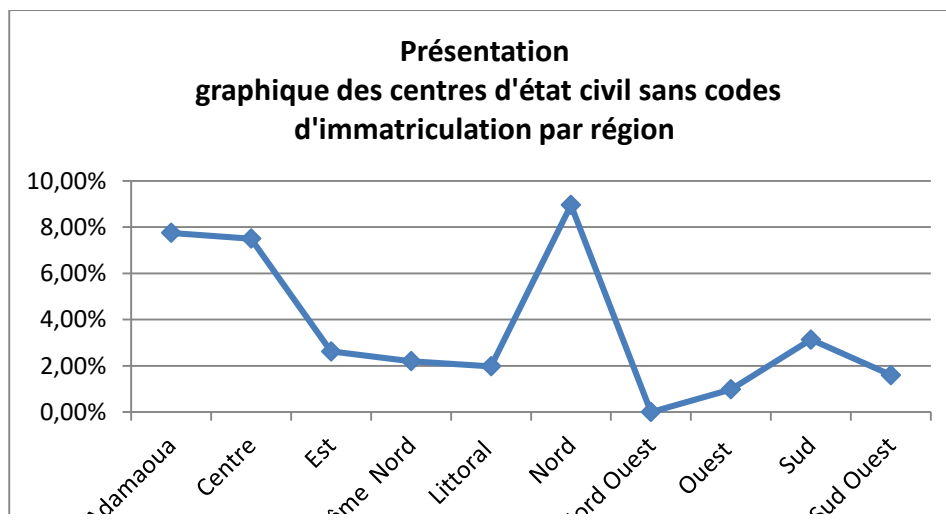
Il a été constaté lors de la collecte des données que certains centres d'état civil sont spécialisés dans l'établissement d'actes particuliers au détriment des autres. Comme l'indiquent les chiffres ci-dessus, **171 centres**, représentant **11%**, n'établissent pas les actes de naissance, tandis que **799**, représentant **52%**, n'établissent pas les actes de décès et **569**, représentant **37%**, n'établissent pas les actes du mariage. La situation selon la catégorie d'acte est présentée par ordre de gravité comme suit : (1) décès, (2) mariage et (3) naissance.

### 2.1.3. Centres d'état civil sans codes d'immatriculation

Régions	Total	CEC sans immatriculation
<i>Adamaoua</i>	142	11
<i>Centre</i>	760	57
<i>Est</i>	191	5
<i>Extrême Nord</i>	318	7
<i>Littoral</i>	252	5
<i>Nord</i>	134	12
<i>Nord Ouest</i>	182	0
<i>Ouest</i>	408	4
<i>Sud</i>	256	8
<i>Sud Ouest</i>	125	2
<b>TOTAL</b>	<b>2768</b>	<b>111</b>



Sur l'ensemble des centres d'état civil recensés sur le territoire national, seuls **2768**, soit **96%**, disposaient des codes d'immatriculation, tandis que **111**, soit **4%**, n'en avaient pas. La situation est différente dans la région du Nord-Ouest où tous les centres d'état civil disposent de codes d'immatriculation. Il convient de noter que sans ce code, un centre d'état civil ne peut être classé comme fonctionnel, car les actes établis sans les codes appropriés ne sont pas authentiques.



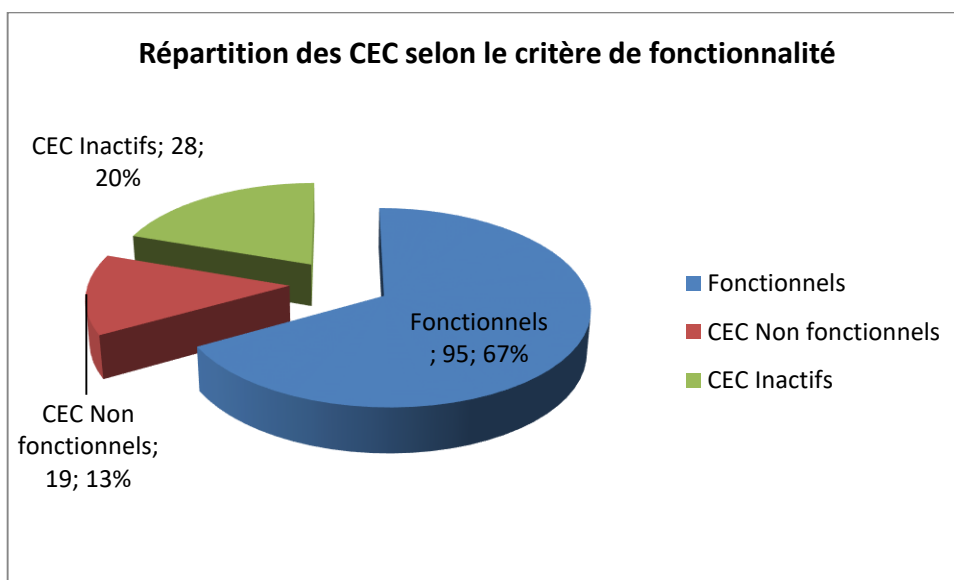
Le plus mauvais résultat est enregistré dans la région Nord où les centres d'état civil sans code d'immatriculation représentent **8,95%**. Cette situation indésirable est suivie de près par les régions de l'Adamaoua et du Centre avec respectivement **7,75%** et **7,50%** des centres d'état civil sans code. Le Sud, l'Est et l'Extrême-Nord ont respectivement les scores modérés suivants : **3,13%**, **2,62%** et **2,20%**. Le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud-Ouest et le Littoral présentent les pourcentages les plus faibles de centres d'état civil sans code d'immatriculation.

## 2.2. Effectif des centres d'Etat Civil et le critère de fonctionnalité au niveau régional

### 2.2.1. Centres d'état civil fonctionnels, non fonctionnels et inactifs au niveau régional

#### ADAMAOUA

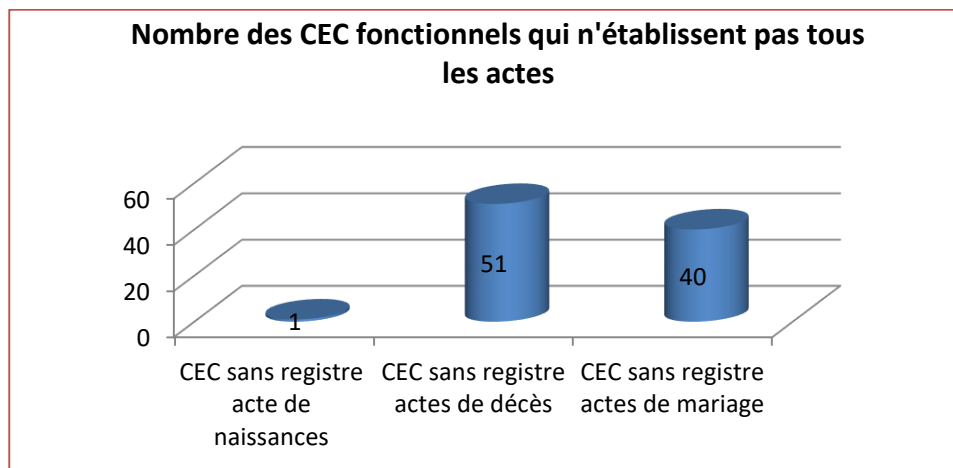
CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
Type d'Acte	Nombre CEC	Fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	142	95	66.90	19	13.38	28	19.72
Décès	142	95	66.90	19	13.38	28	19.72
Mariages	142	95	66.90	19	13.38	28	19.72



La région de l'Adamaoua compte un total de 142 centres d'état civil et dont **95** seulement, soit **67%** fonctionnent, tandis que **28**, soit **20%**, sont inactifs et **19**, soit **13%**, ne fonctionnent pas.

### CEC fonctionnels établissant les 3 catégories d'actes

Num	Libelle	Nombre initial recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	95	1	1.05
2	CEC Recensés sans actes de décès	95	51	53.68
3	CEC Recensés sans actes de mariage	95	40	42.11

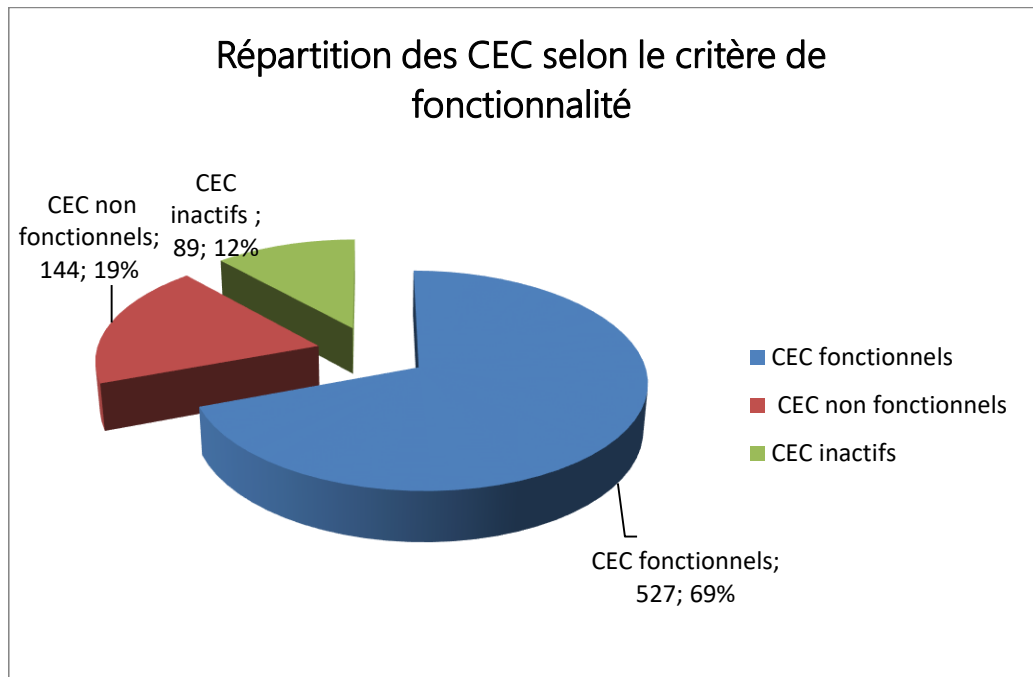


Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on observe une grande divergence. En comparaison, il n'y a qu'un seul centre d'état civil qui n'établit pas d'actes de naissance, contre 51 centres pour les décès et 40 pour les mariages.



**CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs**

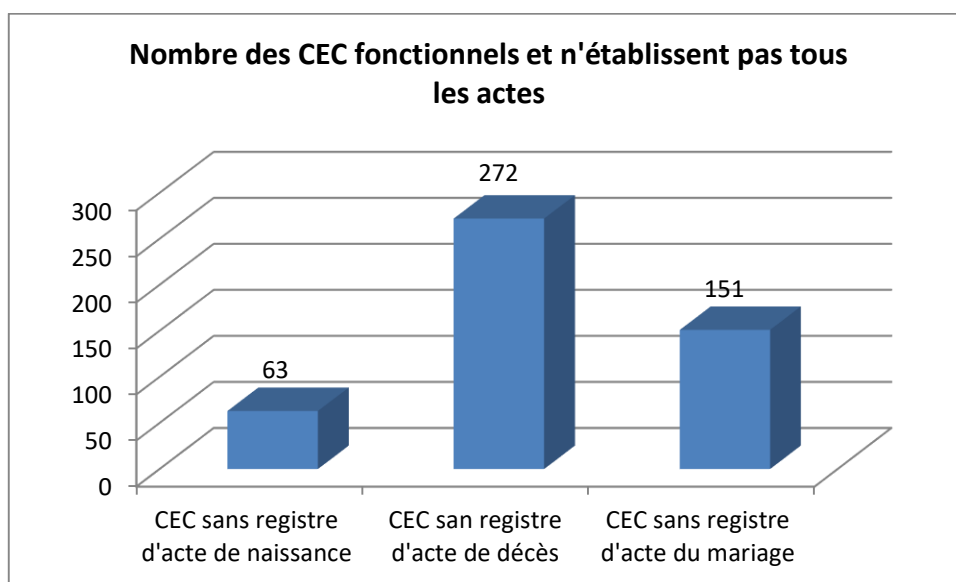
Type d'Acte	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs		CEC avec registres non accessibles	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
<b>Naissances</b>	760	527	69.34	144	18.95	89	11.71	0	0.00
<b>Décès</b>	760	527	69.34	144	18.95	89	11.71	0	0.00
<b>Mariages</b>	760	527	69.34	144	18.95	89	11.71	0	0.00



La région Centre possède le plus grand nombre de centres d'état civil du pays. Cette enquête a fait ressortir **760 centres d'état civil** et dont **527** représentant **69%** fonctionnent, **144** représentant **19%** ne fonctionnent pas, tandis que **89** représentant **12%** sont inactifs.

### CEC fonctionnels et n'établissent pas tous les actes

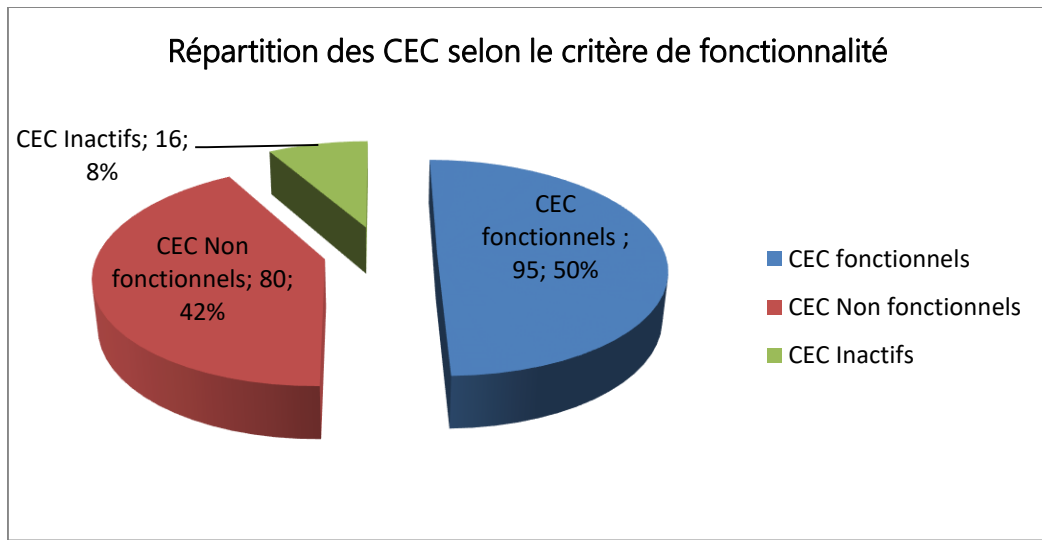
Num	Libelle	Nombre initial recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (mais possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	527	63	11.95
2	CEC Recensés sans actes de décès	527	272	51.61
3	CEC Recensés sans actes de mariage	527	151	28.65



Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate que de nombreux centres d'état civil n'établissent même pas d'actes de naissance. En comparaison, il n'y a **63** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **272** centres pour les décès et **151** pour les mariages.

CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs

Type d'acte	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	191	95	49.5	80	41.9	16	8.4
Décès	191	95	49.5	80	41.9	16	8.4
Mariages	191	95	49.5	80	41.9	16	8.4

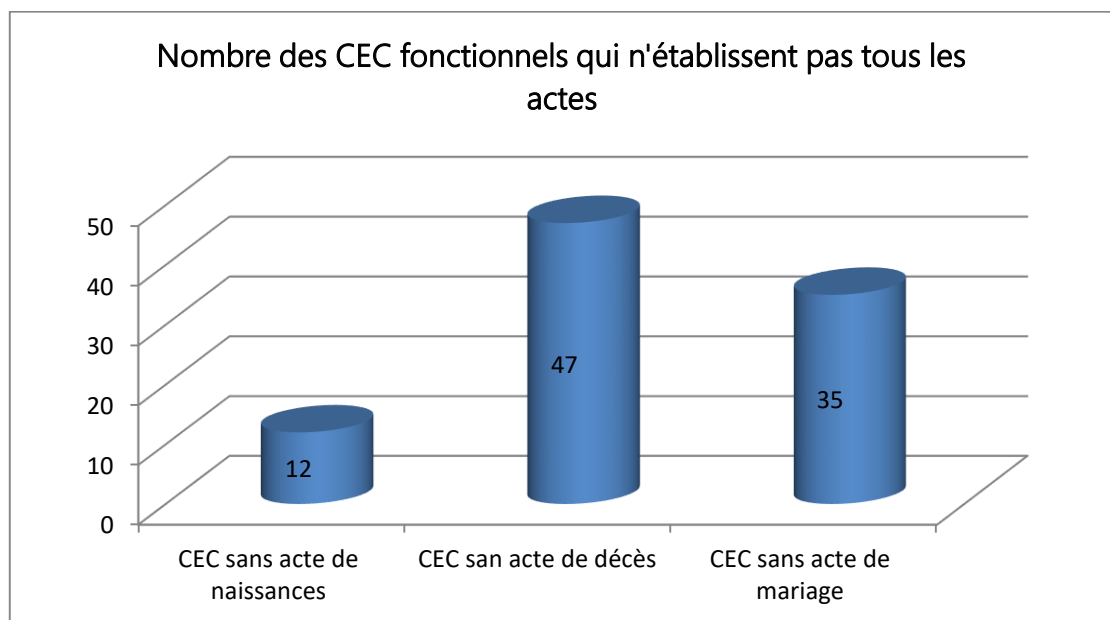


La région de l'Est possède 191 centres d'état civil, parmi lesquels **95** représentant **50%** fonctionnent, **80** représentant **42%** ne fonctionnent pas, tandis que **16** représentant **8%** sont inactifs.

CEC fonctionnels établissant les 3 catégories d'actes

Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	95	12	12.5

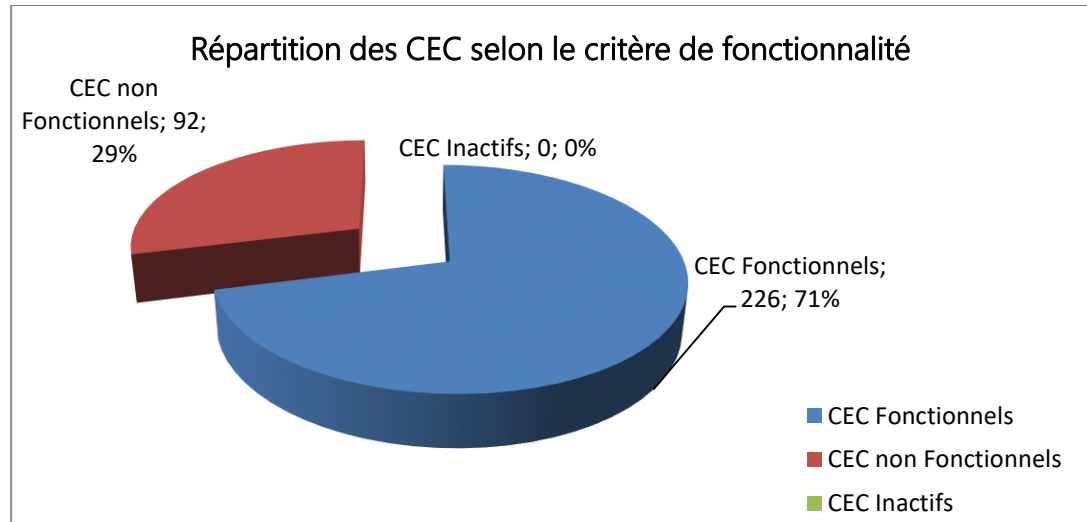
2	CEC Recensés sans actes de décès	95	47	49.5
3	CEC Recensés sans actes de mariage	95	35	36.84



Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a 12 centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre 47 centres pour les décès et 35 pour les mariages.

## **EXTREME - NORD**

CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	318	226	71.07	92	28.93	0	0.00
Décès	318	226	71.07	92	28.93	0	0.00
Mariages	318	226	71.07	92	28.93	0	0.00

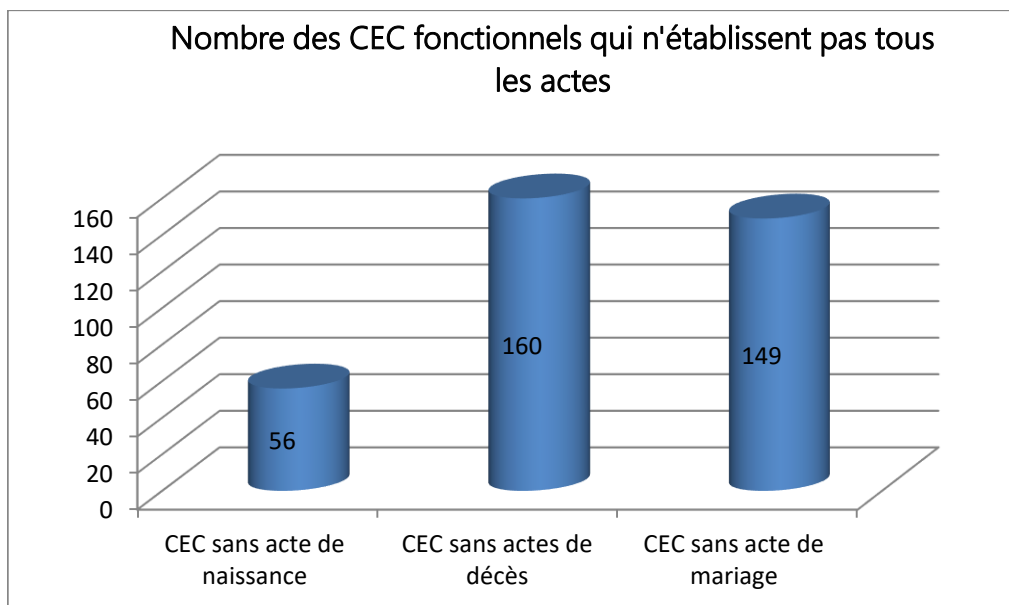


La région de l'Extrême Nord possède **318** centres d'état civil, parmi lesquels **226** représentants **71%** fonctionnent, **92** représentants **29%** ne fonctionnent pas. Il est à noter qu'il n'y a pas de centre d'état civil inactif dans cette région.

CEC fonctionnels qui n'établissent pas tous les actes

Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (mais possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	226	56	11.65
2	CEC Recensés sans actes de décès	226	160	45.63
3	CEC Recensés sans actes de mariage	226	149	33.98



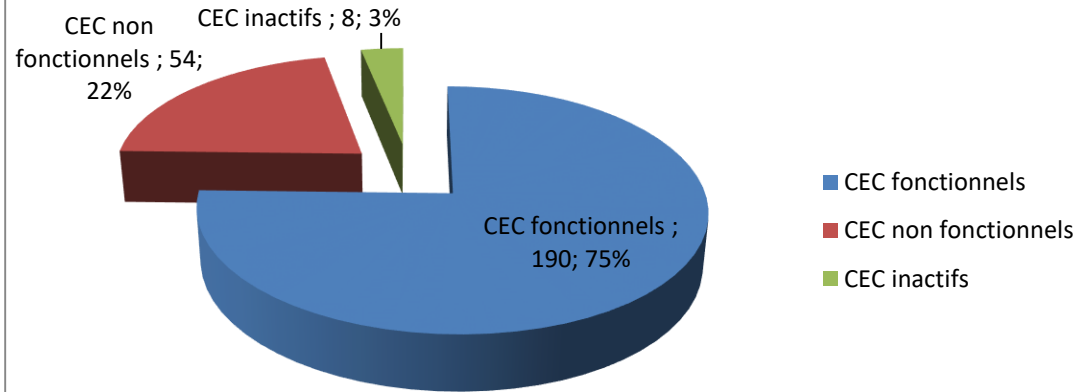


Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a **56** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **160** centres pour les décès et **149** pour les mariages.

## LITTORAL

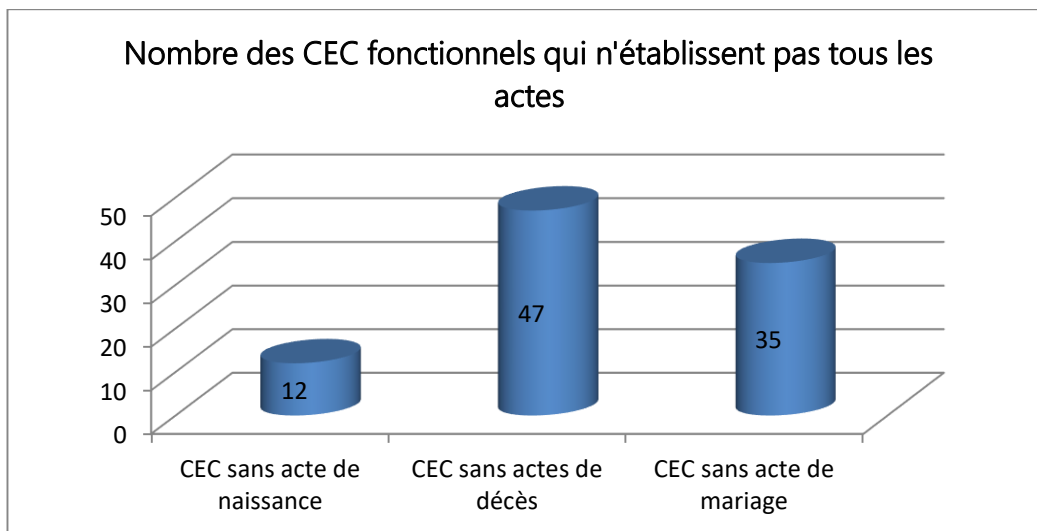
CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	253	190	75.10	54	21.34	8	3.16
Décès	253	190	75.10	54	21.34	8	3.16
Mariages	253	190	75.10	54	21.34	8	3.16

## Répartition des CEC selon le critère de fonctionnalité



La région du Littoral possède **253** centres d'état civil, parmi lesquels **190** représentant **75%** fonctionnent, **54** représentant **22%** ne fonctionnent pas, tandis que **08** représentant **3%** sont inactifs.

CEC fonctionnels qui n'établissent pas tous les actes				
Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	190	12	11.65
2	CEC Recensés sans actes de décès	190	47	45.63
3	CEC Recensés sans actes de mariage	190	35	33.98

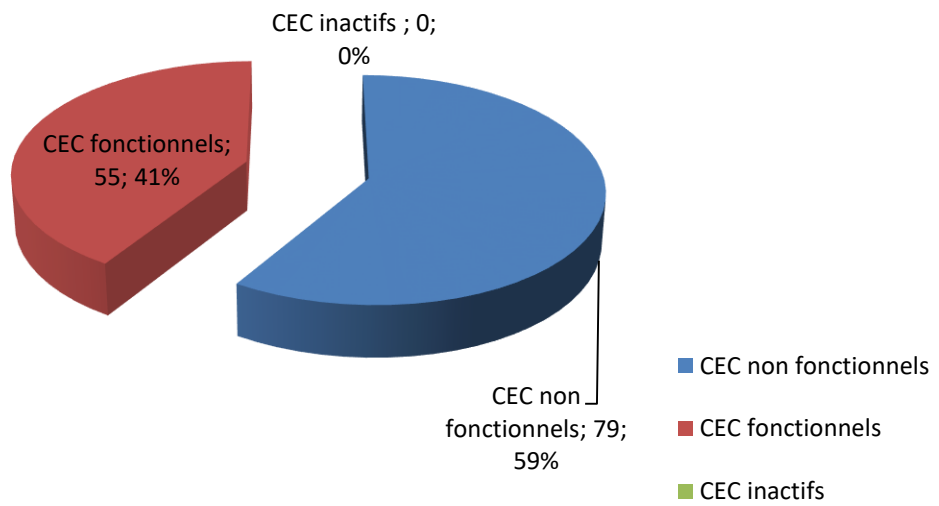


Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a **12** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **47** centres pour les décès et **35** pour les mariages.

**NORD**

CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	134	55	41.04	79	58.96	0	0.00
Décès	134	55	41.04	79	58.96	0	0.00
Mariages	134	55	41.04	79	58.96	0	0.00

## Répartition des CEC selon le critère de fonctionnalité

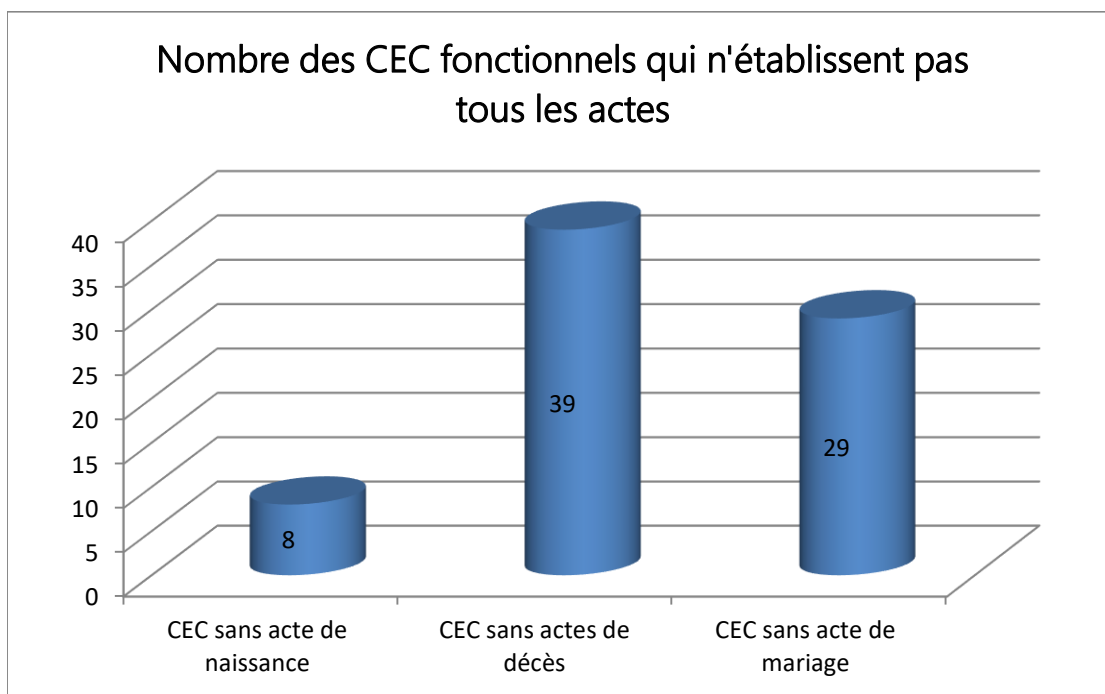




La région du Nord possède **134** centres d'état civil, parmi lesquels **79** représentant **59%** fonctionnent, **55** représentant **41%** ne fonctionnent pas. Là encore, il convient de noter qu'il n'y a pas de centre d'état civil inactif dans cette région.

CEC fonctionnels n'établissent pas tous les actes

Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	55	0	0.00
2	CEC Recensés sans actes de décès	55	39	0.00

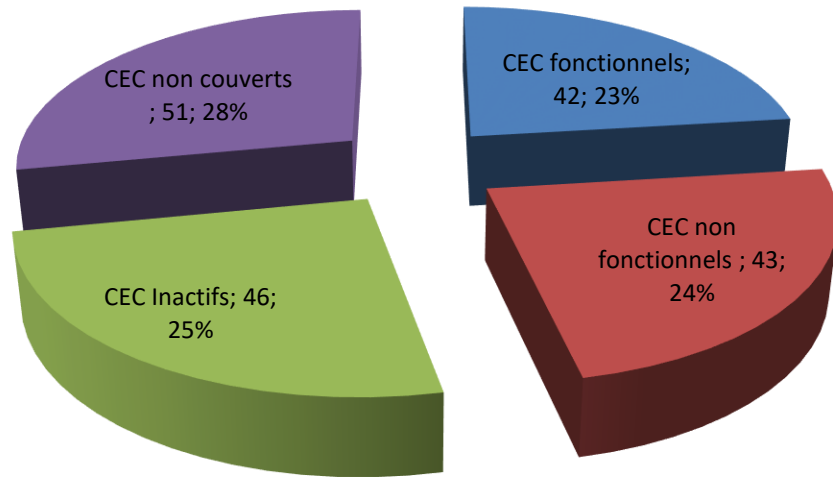


Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a **08** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **39** centres pour les décès et **29** pour les mariages.

## ***NORD - OUEST***

CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs									
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs		CEC non couverts	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombre s	Taux
Naissances	182	42	23.08	43	23.63	46	25.27	51	0.28
Décès	182	42	23.08	43	23.63	46	25.27	51	0.28

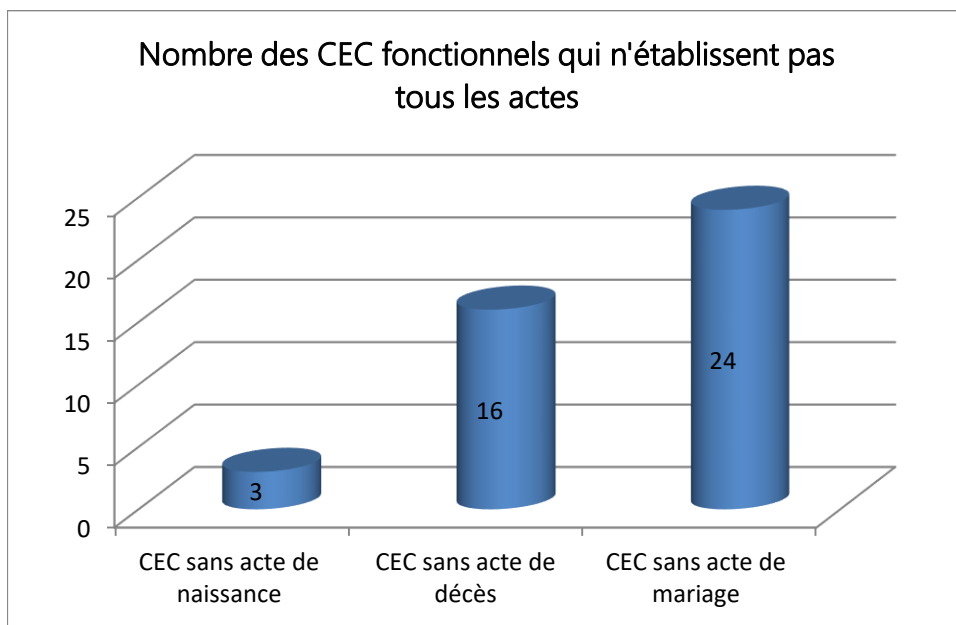
### Répartition des CEC selon le critère de fonctionnalité



La région du Nord-Ouest possède 182 centres d'état civil, parmi lesquels **42** représentants **23%** fonctionnent, **43** représentants **24%** ne fonctionnent pas, **51** représentants **28%** non couverts, tandis que **46** représentants **25%** sont inactifs. Cette performance médiocre est le résultat de l'insécurité due à la persistance du conflit anglophone.

#### CEC fonctionnels qui n'établissent pas tous les actes

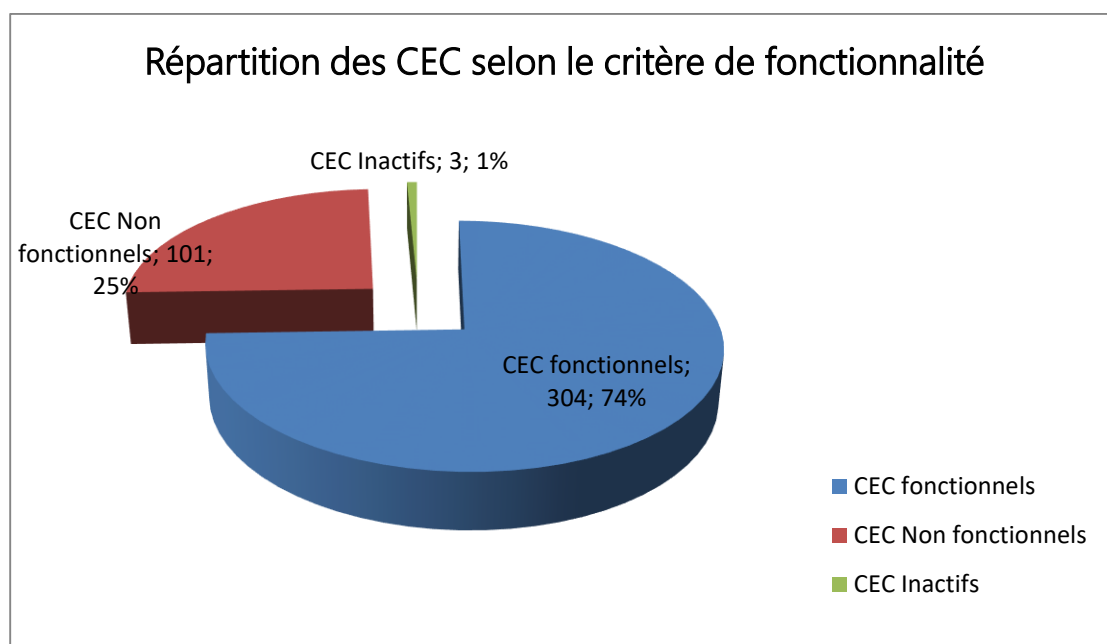
Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	42	3	7.14
2	CEC Recensés sans actes de décès	42	16	38.10
3	CEC Recensés sans actes de mariage	42	24	57.14



Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a 3 centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **16** centres pour les décès et **24** pour les mariages.

## *QUEST*

CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	409	304	74.33	101	24.69	3	0.73
Décès	409	304	74.33	101	24.69	3	0.73



La région de l'Est possède **409** centres d'état civil, parmi lesquels **304** représentant **74%** fonctionnent, **101** représentant **25%** ne fonctionnent pas, tandis que 03 représentant 1% sont inactifs.

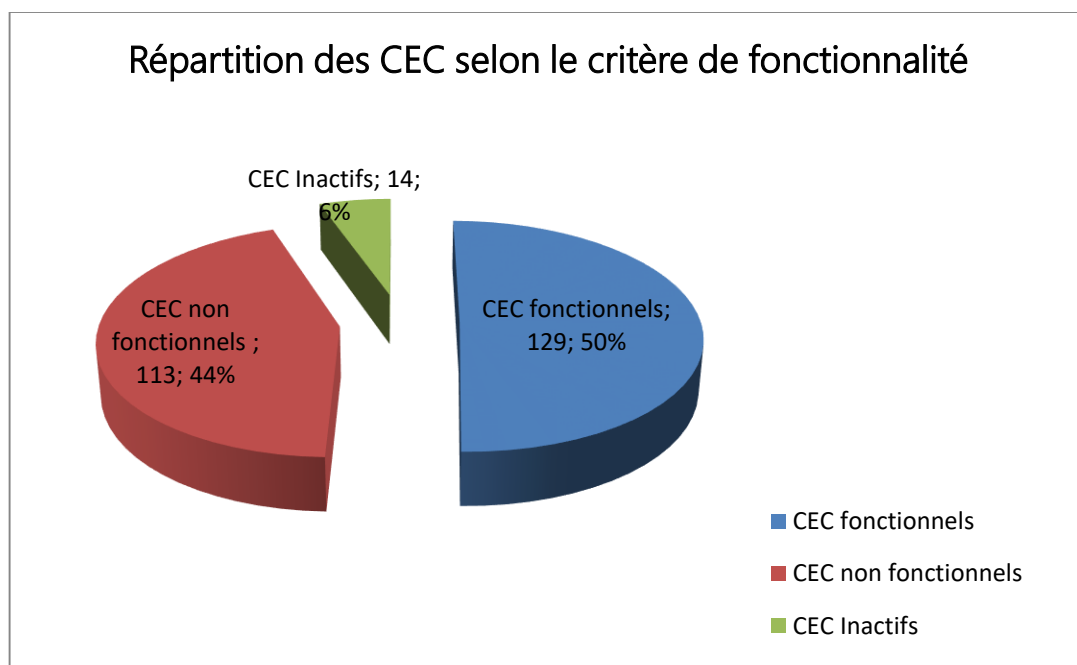
#### CEC fonctionnels n'établissent pas tous les actes

Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	304	6	1.97
2	CEC Recensés sans actes de décès	304	109	35.86
3	CEC Recensés sans actes de mariage	304	68	22.37

Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a **06** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **109** centres pour les décès et **68** pour les mariages.



CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs							
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	256	129	50.39	113	44.14	14	5.47
Décès	256	129	50.39	113	44.14	14	5.47

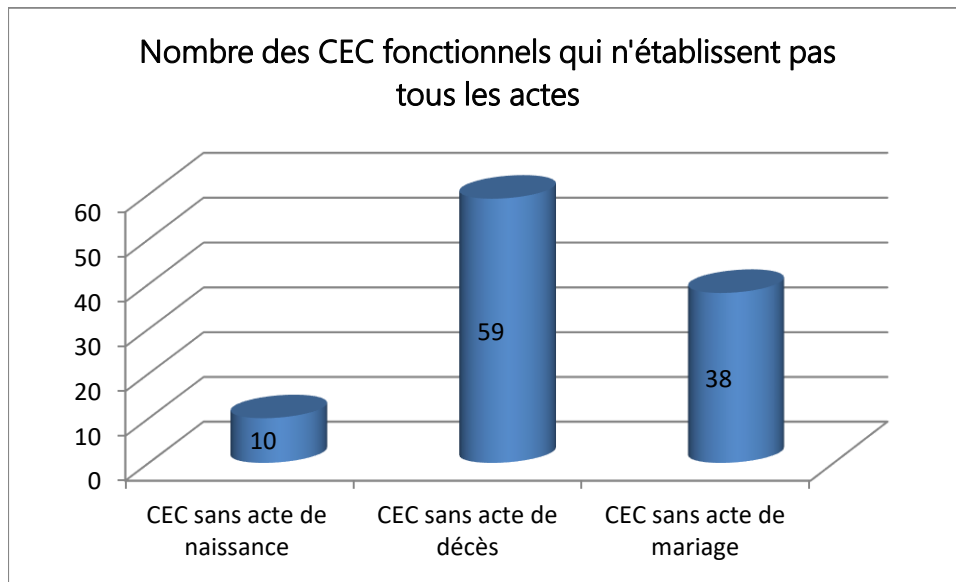


La région du Sud possède **256** centres d'état civil, parmi lesquels **129** représentants **50%** fonctionnent, **113** représentants **44%** ne fonctionnent pas, tandis que 14 représentants **6%** sont inactifs.



CEC fonctionnels qui n'établissent pas tous les actes

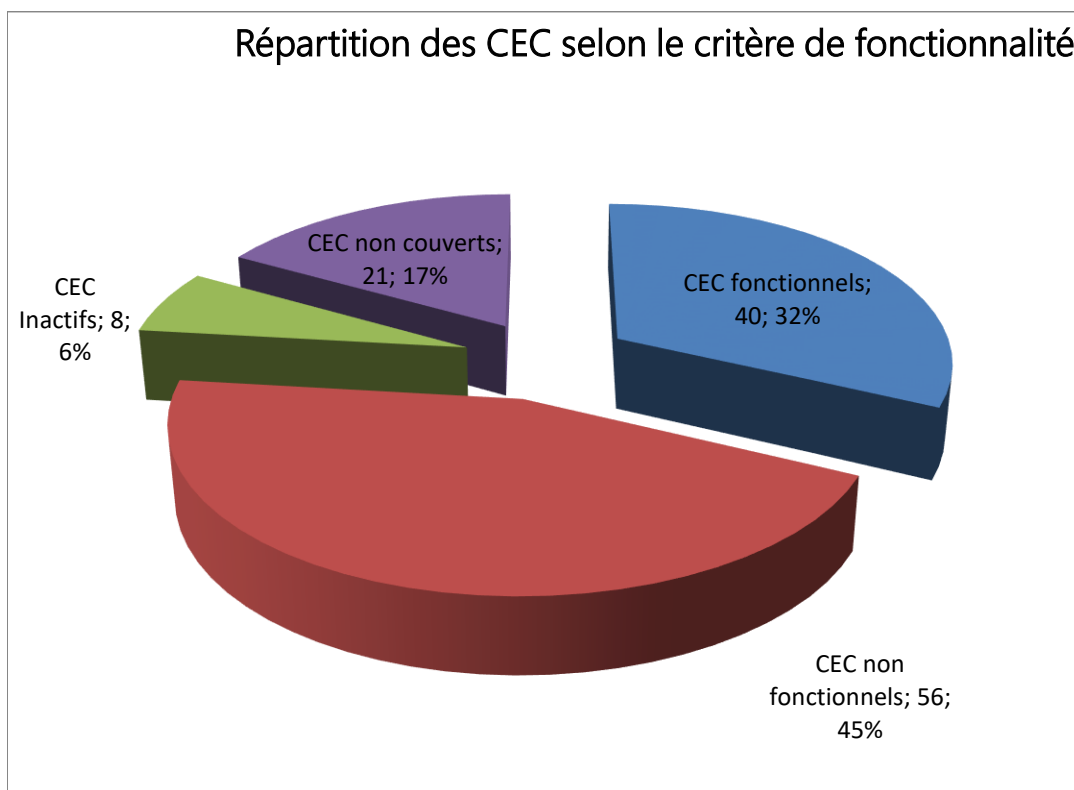
No	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés sans actes de naissances	129	10	7.75
2	CEC Recensés sans actes de décès	129	59	45.74
3	CEC Recensés sans actes de mariage	129	38	29.46



Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a **10** centres d'état civil qui n'établissent pas d'actes de naissance, contre **59** centres pour les décès et **38** pour les mariages.

**SUD OUEST**

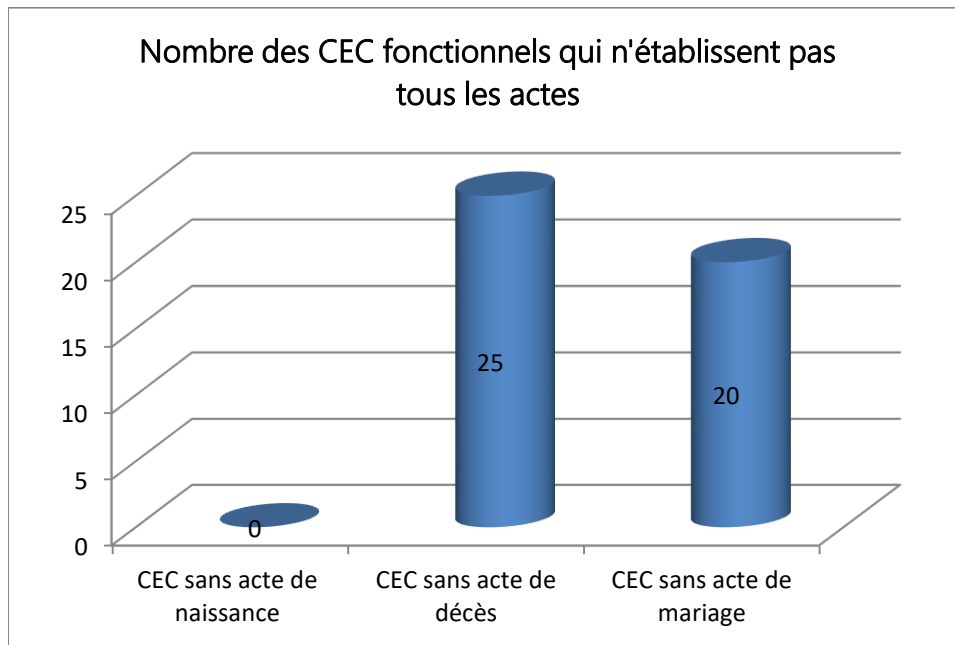
CEC fonctionnels, non fonctionnels et inactifs									
	Nombre CEC	CEC fonctionnels		CEC Non fonctionnels		CEC Inactifs		CEC non couverts	
		Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux	Nombres	Taux
Naissances	125	40	32.00	56	44.80	8	6.40	21	16.80
Décès	125	40	32.00	56	44.80	8	6.40	21	16.80
Mariages	125	40	32.00	56	44.80	8	6.40	21	16.80



La région du Sud-Ouest possède 125 centres d'état civil, parmi lesquels **40** représentants **32%** fonctionnent, **56** représentants **45%** ne fonctionnent pas, 21 représentants **17%** non couverts, tandis que **08** représentants **6%** sont inactifs. Encore, cette performance médiocre est le résultat de l'insécurité due à la persistance du conflit anglophone.

CEC fonctionnels qui n'établissent pas tous les actes

Num	Libelle	Nombre initial de recensés	Nombre recensés sans actes	
			Nombre	Taux
1	CEC Recensés ne possédant aucun registre d'acte de naissances (possédant un enregistrement de décès ou de mariage)	40	0	0.00
2	CEC Recensés sans actes de décès	40	25	62.50
3	CEC Recensés sans actes de mariage	40	20	50.00



Quant à l'établissement des trois principaux faits d'état civil, on constate qu'il n'y a pas des centres d'état civil sans actes de naissance, contre **25** centres pour les décès et **20** pour les mariages.

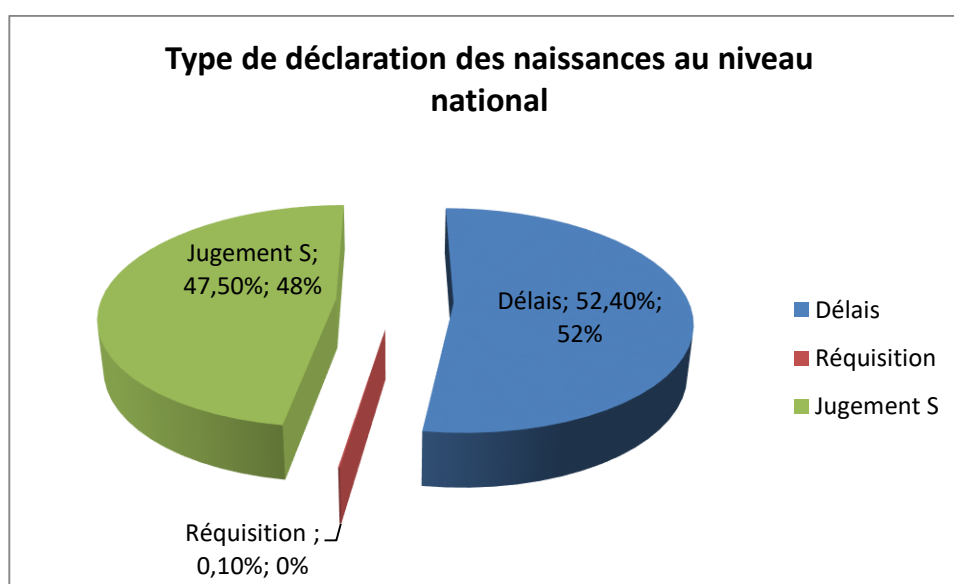
### 3. LA PROBLEMATIQUE DE DECLARATION DES FAITS D'ETAT CIVILS

Selon la loi de **2011**, les délais de déclaration sont ainsi portés à **90 jours** maximum. A l'expiration de ce délai de quatre-vingt-dix (**90**) **jours**, les parents peuvent saisir le procureur de la République dans les 6 mois suivant la naissance. Après 6 mois, une naissance ne peut être enregistrée par l'officier de l'état civil qu'en vertu d'un jugement supplétif délivré par le Tribunal de Première Instance.

Nous avons décidé de sortir les types de déclaration afin de saisir la manière dont les naissances et les décès sont déclarés.

#### 3.1. Type de déclaration des naissances au niveau national

Dans cet exercice, nous faisons référence aux trois types de déclaration, qui ne s'appliquaient en fait qu'à la deuxième partie du processus de collecte des données, représentant seulement **31,21%** de l'ensemble du processus. Les **31,21%** sont considérés comme un échantillon représentatif. Par conséquent, nous cherchons à généraliser à l'ensemble du processus en attendant l'application de ce type de déclaration à l'ensemble du processus lors de la collecte des statistiques 2019-2020.

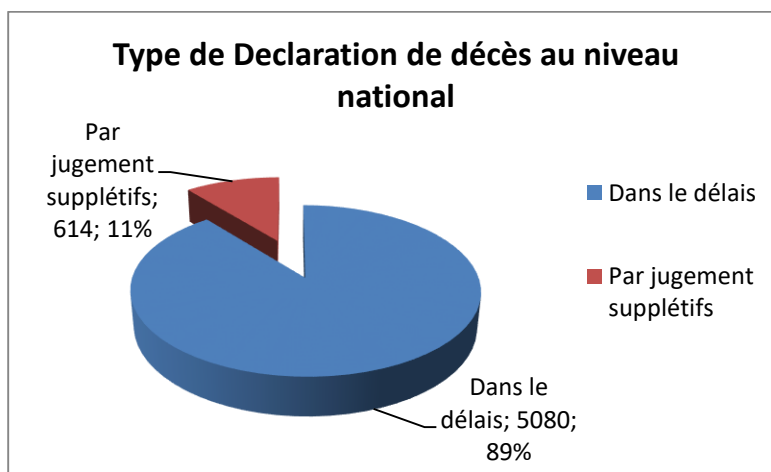


Concernant l'ensemble des naissances déclarées au Cameroun en 2018, **52%** ont été effectuées dans le délai requis par la loi, tandis que **47.50%** ont été déclarées par le biais de jugement supplétif. Seul **0.10%** des naissances ont été déclarées par réquisition du procureur de la république.

### 3.2. Type de déclaration des décès au niveau national

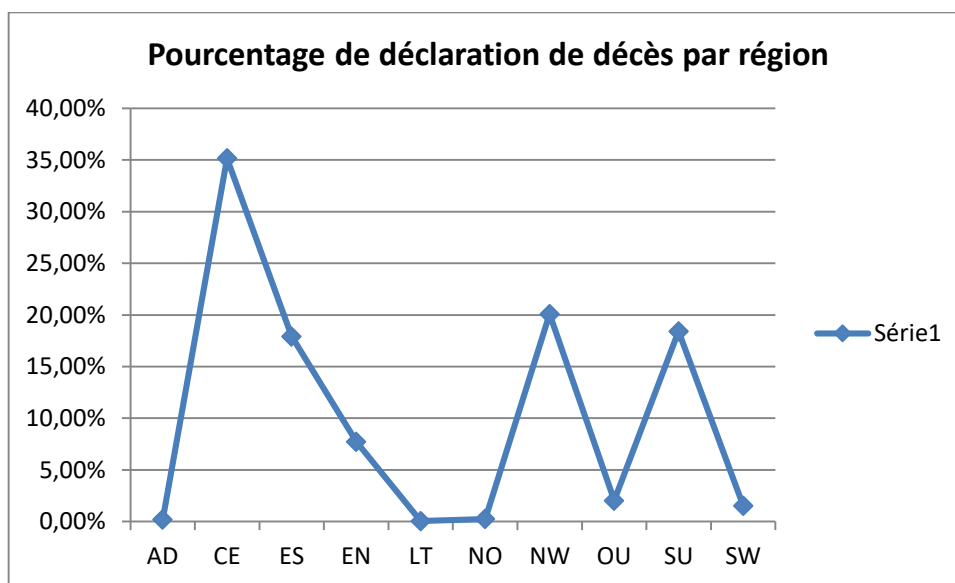
Cette analyse a été réalisée à partir des données de la deuxième collecte englobant le type de déclaration. Selon la réglementation en vigueur, le décès doit être déclaré à l'officier de l'état civil des zones suivantes : lieu de survenance de l'événement (décès), lieu d'inhumation, lieu de résidence ou lieu de naissance du défunt avec 90 jours de survenance de l'événement. Après cette date, le décès ne peut se déclarer qu'après un jugement supplétif délivré par le Tribunal de Première Instance.

No	Région	Dans le délais	Par jugement supplétifs
1	Adamaoua	5	6
2	Centre	1934	33
3	Est	873	130
4	Extrême-N	338	4
5	Littoral	3	0
6	Nord	14	0
	Nord-O	765	359
8	Ouest	113	1
9	Sud	971	59
10	Sud-Ouest	64	22
	Total	5080	614



Avec un total de 5694 décès déclarés, tels qu'enregistrés par la deuxième phase du processus de collecte de données, 5080, soit 89%, ont été déclarés dans le délai légal, tandis que 614, soit 11%, ont été déclarés par jugement supplétif.

### 3.3. Répartition de la déclaration de décès par région



En 2018, la région Centre arrive en tête avec **35,16%** en matière de déclaration de décès, suivie du Nord-Ouest **20,09%**, du Sud **18,41%**, de l'Est **17,92%** et de l'Extrême-Nord **7,72%**. Les autres régions se situent entre **0** et environ **1%**.

Les régions de l'Adamaoua, du Littoral, du Nord ont besoin d'une sérieuse sensibilisation pour stimuler la déclaration des décès. Cependant, dans une certaine mesure l'Ouest et le Sud-Ouest

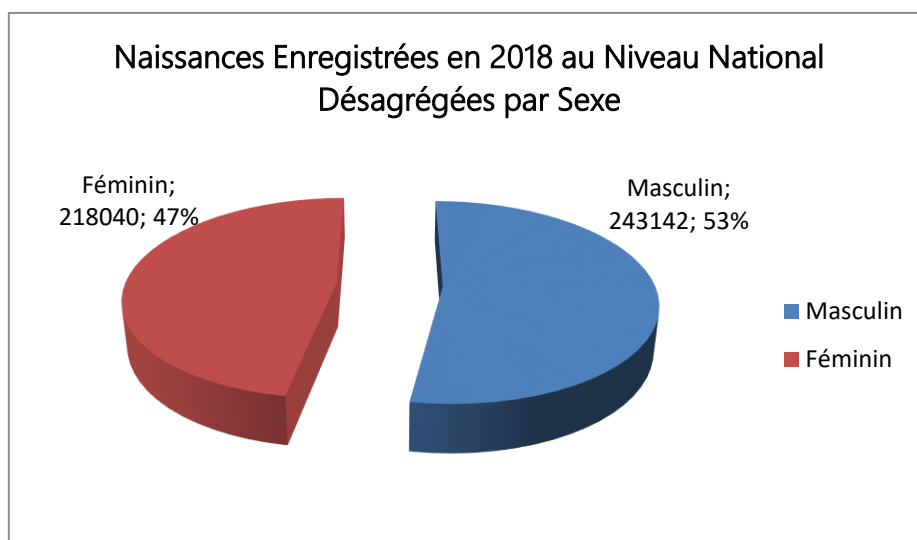
## 4. RAPPORT DU SEXE ET SYTEME DANS L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL

### 4.1. Enregistrement des naissances

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES DE NAISSANCES ENREGISTRES EN 20

N°	REGION	Masculin	Féminin	TOTAL
1	Adamaoua	19,536	16,187	35,723
2	Centre	28,668	28,200	56,868
3	EST	17171	15,266	32,437
4	Extrême-Nord	56,313	44,916	101,229
5	Littoral	27,121	26,749	53,870
6	Nord	22,270	19,080	41,350
7	Nord-Ouest	17,447	15,209	32,656
8	Ouest	30,957	30,022	60,979
9	Sud	5,505	5,505	11,010
10	Sud-Ouest	18,154	16,906	35,060
TOTAL		243,142	218,040	461,182

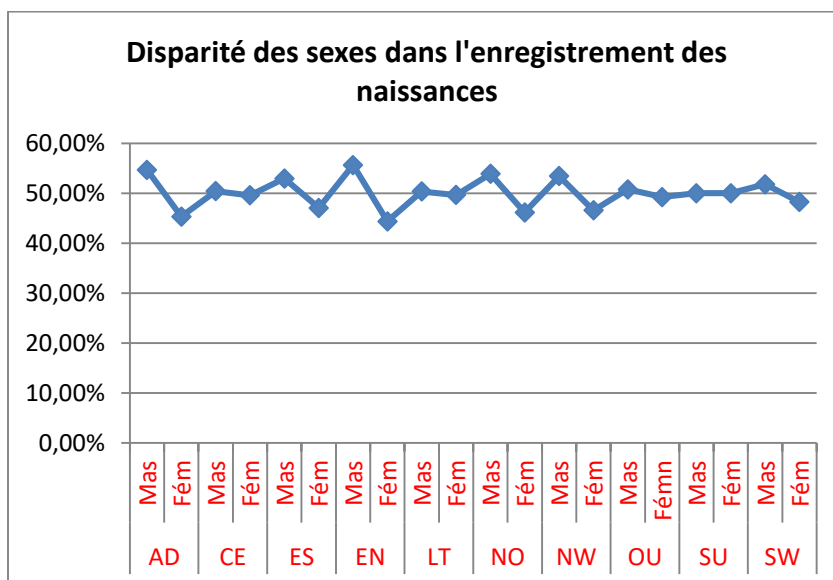
Au Cameroun, dans l'année de référence 2018, 461,601 naissances ont été enregistrées, 243,142 étaient de sexe masculin et 218,040 étaient de sexe féminin.



On observe que les hommes constituent **53%** et les femmes **47%** des personnes enregistrées. Cette présentation pose plusieurs questions sans réponse par rapport au

faible taux d'enregistrement des femmes considérant qu'elles constituent une majorité au Cameroun.

### ✚ *Disparité des sexes dans l'enregistrement des naissances*



La parité hommes-femmes désigne l'égalité relative en termes de nombre et rien d'autre. D'autres facteurs socioculturels peuvent être responsables des différences exprimées en chiffres ou en pourcentages et sont généralement cachés dans les évaluations quantitatives comme ce que nous faisons actuellement.

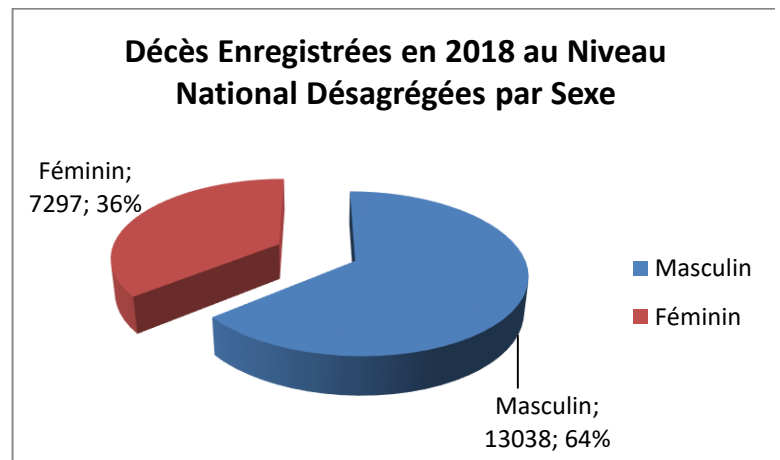
En ce qui concerne la situation actuelle, il existe une disparité marquée entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances dans les régions suivantes : Adamaoua **54.68%** masculin contre **45.32%** féminin, Extrême Nord **55.63%** masculin contre **44.37%** féminin. Ces deux régions sont suivies de près par le Nord et le Nord-Ouest avec **53.86%** contre **46.14%** et **53.43%** contre **46.57%** respectivement. Ce sont les seules régions où l'écart entre les sexes est le plus important en ce qui concerne l'enregistrement des naissances. Dans le reste des régions, l'écart entre les sexes n'est pas très important. Toutefois, il convient de noter que l'analyse montre une parité dans l'enregistrement des naissances dans la région Sud.



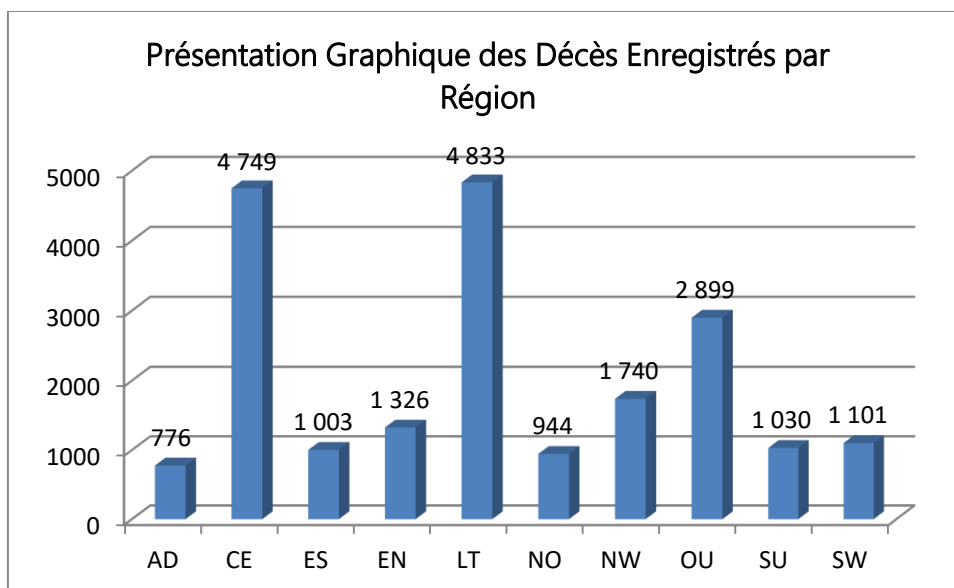
#### 4.2. Enregistrement des décès

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTES DE DECES ENREGISTRES EN 2018				
Num	REGION	Masculin	Féminin	TOTAL
1	Adamaoua	573	203	776
2	Centre	3,045	1,704	4,749
3	EST	641	296	937
4	Extrême-Nord	1,030	296	1,326
5	Littoral	2,709	2,124	4,833
6	Nord	725	219	944
7	Nord-Ouest	1,008	732	1,740
8	Ouest	1,893	1,006	2,899
9	Sud	683	347	1,030
10	Sud-Ouest	731	370	1,101
TOTAL		13,038	7297	20,335

Dans l'année de référence 2018, 20,335 décès ont été enregistrés, 13,038 étaient de sexe masculin et 7,297 étaient de sexe féminin.

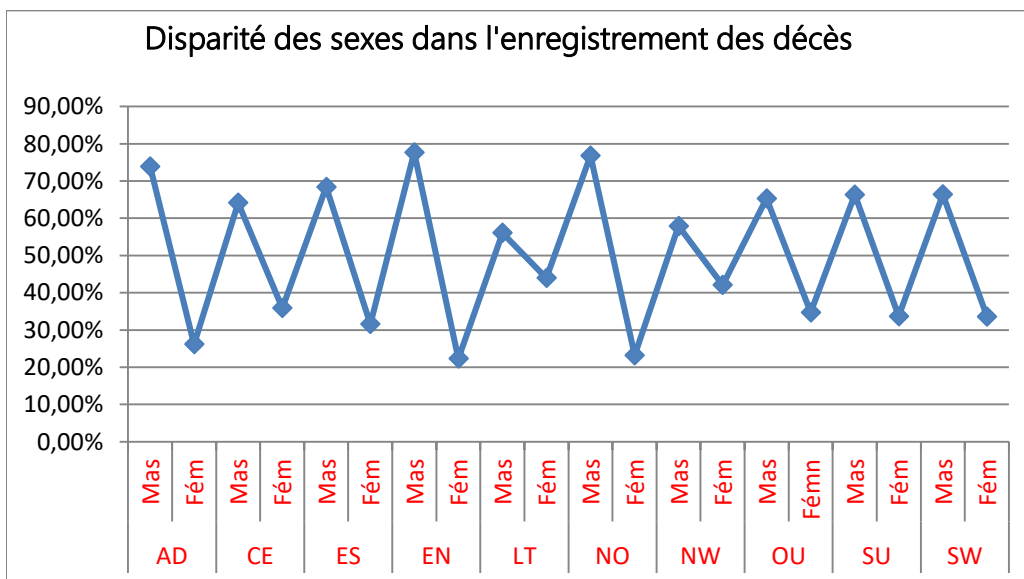


On observe encore que les hommes constituent **64 %** et les femmes **36 %** personnes décédées enregistrées. Il n'y a pas encore des raisons pour le faible enregistrement des décès chez les femmes par rapport aux hommes au Cameroun.



Concernant l'enregistrement des décès en 2018, bien que plus faible que prévu, deux régions sont remarquables par leur score, le Littoral (4833) et le Centre (4749). A la médiane, on trouve l'Ouest (2899) et le Nord-Ouest(1740). Les scores les plus bas se trouvent dans le Nord (944), l'Adamaoua (776).

#### **Disparité des sexes dans l'enregistrement des décès**



L'écart le plus important entre les sexes en ce qui concerne l'enregistrement des décès se trouve dans les régions de l'Extrême-Nord **77,68%** des hommes contre **22,32%** des

femmes, du Nord **76.80%** des hommes contre **23.20%** femmes et de l'Adamaoua **73.84%** hommes contre **26.16%** des femmes. La disparité est relativement meilleure dans le reste des régions du sud du pays. Toutefois, le Littoral et le Nord-Ouest présentent les niveaux de disparité les plus faibles.

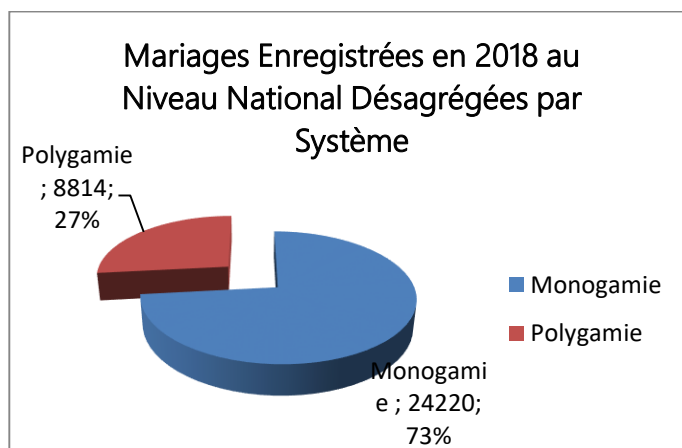
### 4.3. Enregistrement des mariages

#### 4.3.1. Niveau National

TABLEAU RECAPITULATIF SUR LES ACTES DE MARIAGE ENREGISTRES EN 2018

Num	REGION	Monogamie	Polygamie	TOTAL
1	Adamaoua	352	1,072	1,424
2	Centre	7,616	1,080	8,696
3	EST	815	228	1,043
4	Extrême-Nord	1,493	469	1,962
5	Littoral	6,540	2,661	9,201
6	Nord	663	310	973
7	Nord-Ouest	691	97	788
8	Ouest	2,951	2,435	5,386
9	Sud	1,137	331	1,468
10	Sud-Ouest	1,962	131	2,093
TOTAL		24,220	8,814	33,034

En ce qui concerne le mariage, un total de **33,034** ont été célébrés et **24,220** étaient du système monogames tandis que **8814** étaient du système polygames.

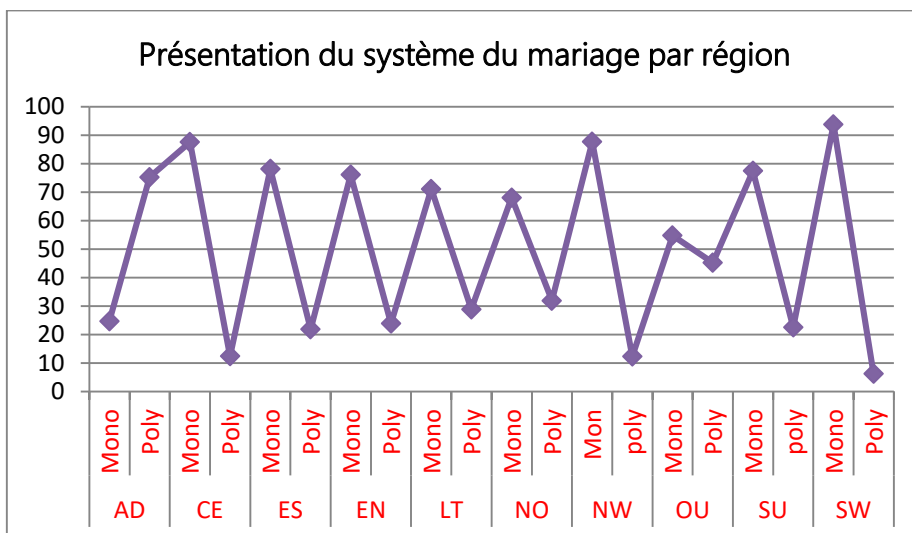


A partir de cette présentation graphique du système de mariage au Cameroun, tel que décrit par les statistiques de 2018, **73%** sont monogames et **27%** sont polygames. La présentation de ces données au niveau régional fera apparaître les variations selon les pratiques religieuses et traditionnelles qui favorisent un système de mariage par rapport à l'autre.

La désagrégation de l'ensemble des données d'enregistrement des mariages par région, indique que la monogamie est le système le plus préféré. Toutefois, la région de l'Adamaoua se distingue nettement par la polygamie (**75%**) et monogamie (**25%**). Cela peut s'expliquer par la forte influence de l'Islam dans le mode de vie de la population de la région.

La région de l'Ouest présente une quasi-parité en ce qui concerne la monogamie (**55%**) et la polygamie (**45%**) respectivement. Cela peut également s'expliquer par la forte influence de la tradition dans cette partie du pays.

La région du littoral présente également un léger écart par rapport à la tendance nationale, avec respectivement, la monogamie (**71%**) et la polygamie (**29%**). La forte présence des peuples de la région de l'Ouest dans la région du Littoral peut être une force derrière le poids polygamique de cette région.



Les régions où la monogamie est la plus pratiquée sont le Sud-Ouest, le Nord-Ouest, le Centre, l'Extrême-Nord et l'Est. L'Adamaoua est la région polygamique par excellence, suivie par l'Ouest. La monogamie et la polygamie sont presque de même rang dans la région Ouest avec **54.8%** and **45.2%** respectivement.

## 5. TENUE DES REGISTRES DE L'ETAT CIVIL

Pour l'analyse de cette partie, nous avons retenu quatre variables qui concernent les actes : acte déclarés, acte enregistrés, acte annulés et ceux qui n'ont pas été retiré pourtant dressé. Notre étude est réalisée à partir des fiche de compilation. Nous examinerons d'abord les résultats au niveau national et régional.

Ce travail nous permettra non seulement de planifier l'activité statistique dans différents péri  
mètre régionale mais aussi d'estimer l'impact de l'intégration, dans le système d'information statistique de l'état civil, d'autres techniques, technologies et outils afin d'augmenter la qualité, la quantité et la fréquence de productions des informations statistique.

### 4.4. Registres de Naissance

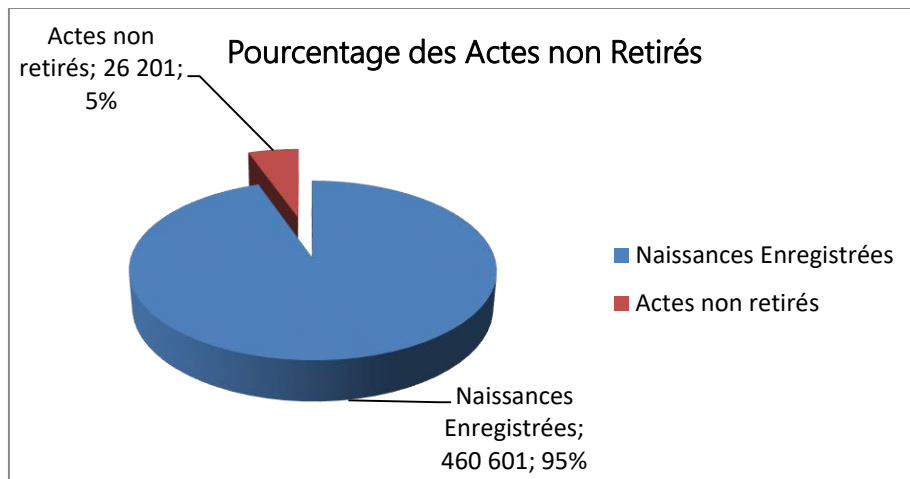
#### 4.4.1. Niveau National

NAISSANCE	NAISSANCE ECLARE	ACTE ENREGISTRE	ACTENON RETIRE	FEUILLETANNULE
ADAMAOUA	37 348	35 723	3 248	1 026
CENTRE	60 586	56 868	228	5 990
EST	31 768	32,437	30	1 233
EXTREME-NORD	107 403	101 229	4 594	1 556
LITTORAL	65 238	53 870	7 786	6 289
NORD	38 546	41 350	2 865	860
NORD-OUEST	32 656	32 656	168	1 048
OUEST	62 474	60 979	5 759	1 501
SUD	11 064	11 010	1 516	704
SUD-OUEST	34 374	35 060	7	739
TOTAL	480 876	460 60	26 201	20 946

### **✚ Relation entre les naissances déclarées et enregistrées**

En 2018, 480 876 naissances ont été déclarées et 460 601 ont été effectivement enregistrées, soit **95,78%**. La différence entre les faits d'état civil déclarés et enregistrés en 2018 révèle beaucoup d'informations. Dans notre contexte, de nombreux facteurs peuvent expliquer pourquoi **4,22%** des naissances n'ont pas été enregistrées : Premièrement, il peut s'agir des naissances survenues vers la fin de l'année coïncidant effectivement avec la fermeture des registres, deuxièmement, cela peut être dû au manque des registres en fin d'année, troisièmement, l'indisponibilité des officiers d'état civil peut conduire à cette situation.

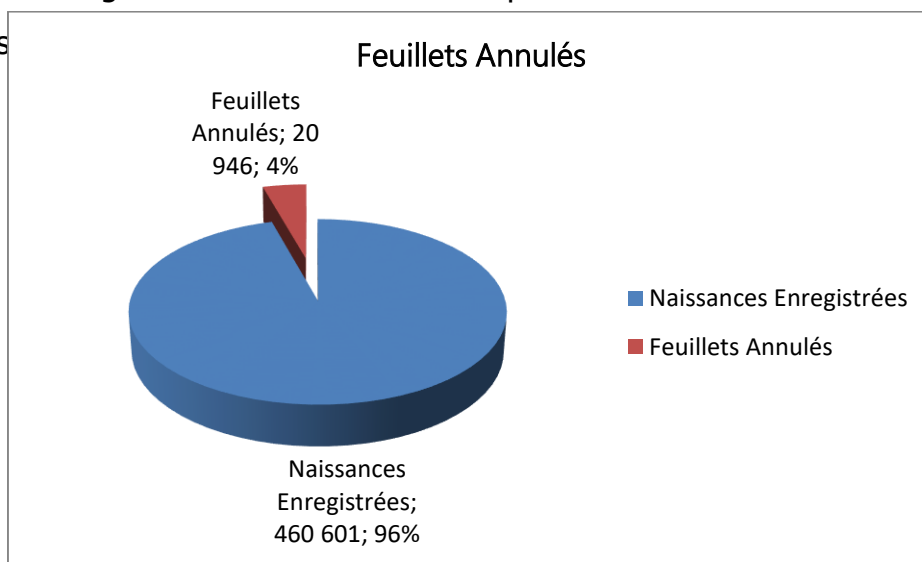
### **✚ Les actes de naissance enregistrés et non retirés**



En 2018, **460 601** naissances ont été enregistrées et **26201** actes n'ont pas été retirés, soit **5 %**. Le plus souvent, les actes non retirés sont dus à l'ignorance des parents quant à l'importance des actes. Les parents devraient être sensibilisés sur l'importance des actes de naissance, afin d'éviter la duplication des services.

### **✚ Feuilles annulés**

L'annulation des feuillets de naissance est le travail du secrétaire d'état civil. Cela se produit lorsque les erreurs suivantes sont commises : fautes d'orthographe, ratures, surcharge d'écriture, gommage etc. On le remarque lorsqu'il y a une discontinuité dans la numérotation des feuillets. Les feuillets annulés se trouvent à l'intérieur du registre, tandis que les feuilles non utilisés se trouvent à la fin du registre. Cette variable nous permet d'évaluer l'utilisation judicieuse des registres au cours



Pour un total de 460,601 actes de naissance établis en 2018, 20,946 feuillets ont été annulés, représentant 4%. Ce nombre est proportionnellement trop élevé, ce qui signifie que le personnel de l'état civil ne tient pas les registres selon la norme requise. La désagrégation de ces données par région permettra d'éclairer davantage la situation.

### **4.4.2. Niveau Régional**

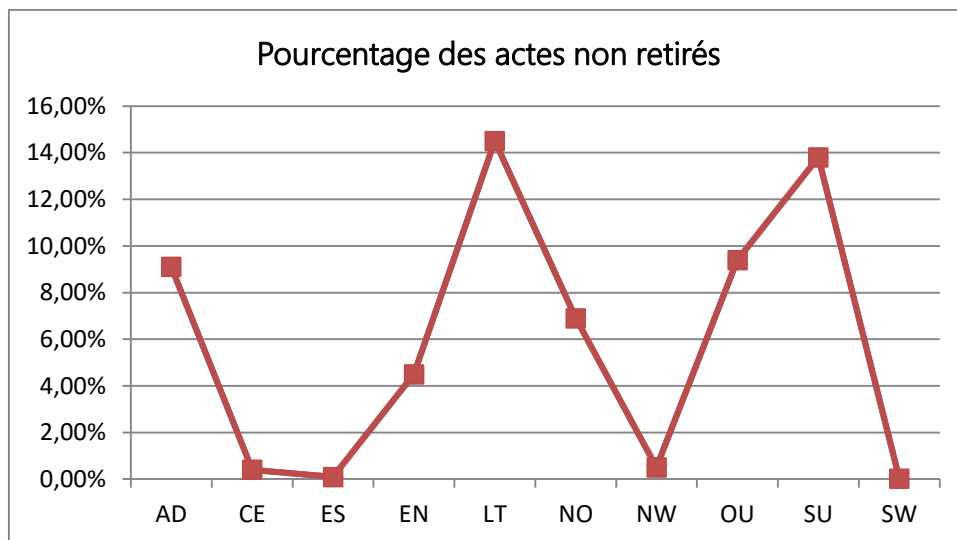
#### **✚ Relation entre les naissances déclarées et enregistrées**

En ce qui concerne le pourcentage d'actes enregistrés par rapport au nombre des faits déclarés, la présentation par région fait apparaître les résultats suivants : Adamaoua **95.6%**, Centre **93.9%**, Extrême Nord **94.3%**, Littoral **82.6%**, Nord-Ouest **100%**, Ouest **97.6%**.

Ces résultats indiquent que le Nord-Ouest se classe premier avec **100%** des actes déclarés et enregistrés, deuxième Sud avec **99.5%**, troisième l'Ouest, quatrième l'Adamaoua, cinquième l'Extrême-Nord, sixième le Centre et septième le Littoral.

Une situation ambiguë est présentée par trois régions où le nombre d'actes de naissance enregistrés est supérieur au nombre des naissances déclarés pour l'année de référence. Ceci peut être observé dans les résultats des régions de l'Est, du Nord et du Sud-Ouest. Une réponse plausible à cette situation ne peut être l'existence des déclarations de l'année précédente qui ont été effectivement enregistrés en 2018.

#### Les actes de naissance enregistrés et non retirés



Les actes de naissance enregistrés et non retirés varient également considérablement par région tels qu'indiqués par le graphique ci-dessus. Les régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est ont le meilleur score avec moins de **1%** d'actes non retirés,

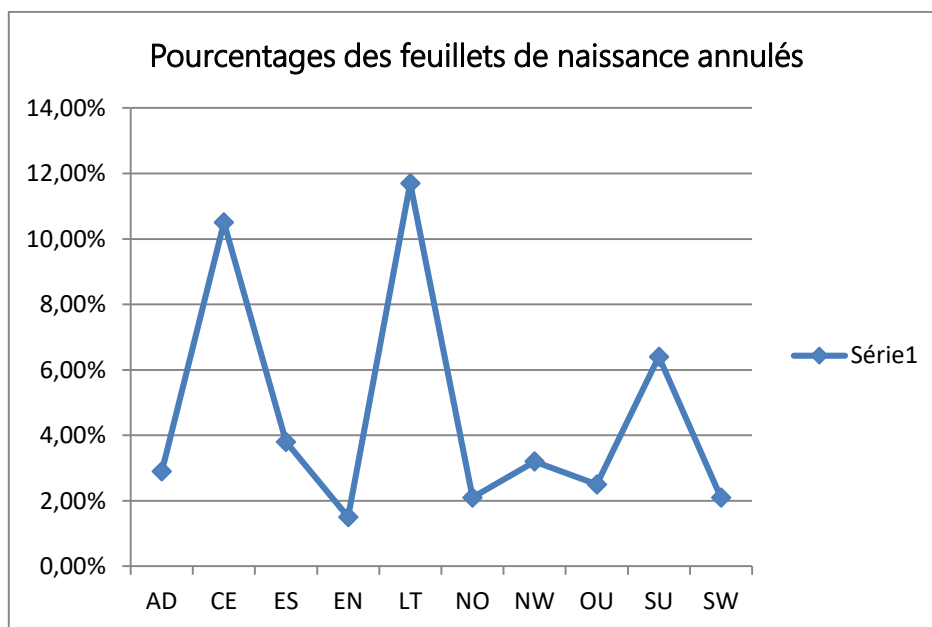


tandis que l'Extrême-Nord et le Nord ont moins de **8%**. Les régions de l'Adamaoua et de l'Ouest se situent respectivement entre **9,10%** et **9,40%**, tandis que les régions du Sud et du Littoral ont quant à elles des scores situés respectivement à **13,80%** et **14,50%**.

C'est dans ces deux dernières régions que des efforts considérables doivent être déployés en matière de techniques de tenue des registres.

### ✚ Feuilles de naissance annulés

Cette section traite des feuillets annulés par région. Les variations régionales sont présentées dans le graphique ci-dessous.



La région de l'Extrême-Nord a le meilleur score avec moins de **1%** des feuillets de naissance annulés. Cette région est suivie de près par le Nord et le Sud-Ouest, avec **2,10%** chacun. Les régions de l'Ouest, de l'Adamaoua, du Nord-Ouest et de l'Est se situent à la médiane avec respectivement **2,50%**, **2,90%**, **3,20%**, **3,80%** des feuillets annulés. Ils sont suivis par la région Sud avec **6,40%** des feuillets annulés.

Les régions ayant le plus mauvais score sont le Littoral **11,70%** et le Centre **10,50%** de feuillets annulés.

## 4.5. Registres des Décès

### 4.5.1. Au Niveau National

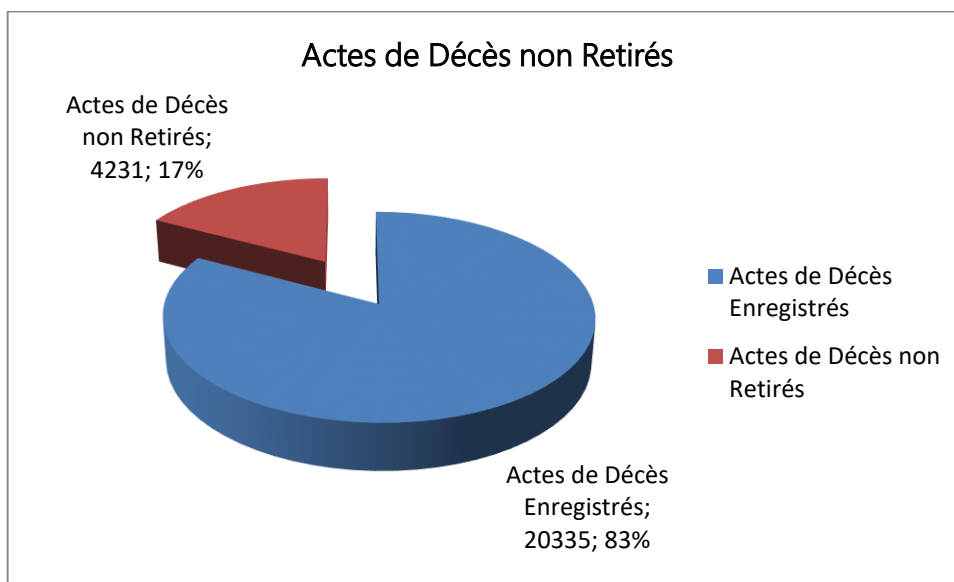
DECES	DECES DECLARES	ACTES ENREGISTREES	ACTES NON RETIRES	FEUILLETS ANNULES
REGION				
ADAMAOUA	977	776	82	132
CENTRE	7346	4749	2228	3116
EST	937	937	0	224
EXTREME-NORD	1353	1326	27	186
LITTORAL	5951	4833	728	866
NORD	1174	944	6	128
NORD-OUEST	1509	1740	849	418
OUEST	2782	2899	162	341
SUD	1030	1030	146	86
SUD-OUEST	682	1101	3	78
	23741	20335	4231	5575

Il n'y a pas de grande différence entre les décès déclarés et le nombre d'enregistrements. Dans certaines régions, le nombre des décès enregistrés est légèrement supérieur au nombre déclarés. Cela peut encore s'expliquer par la possibilité de report des déclarations de l'année précédente sur l'année de référence.

### Ratio des actes de décès déclarés et enregistrés

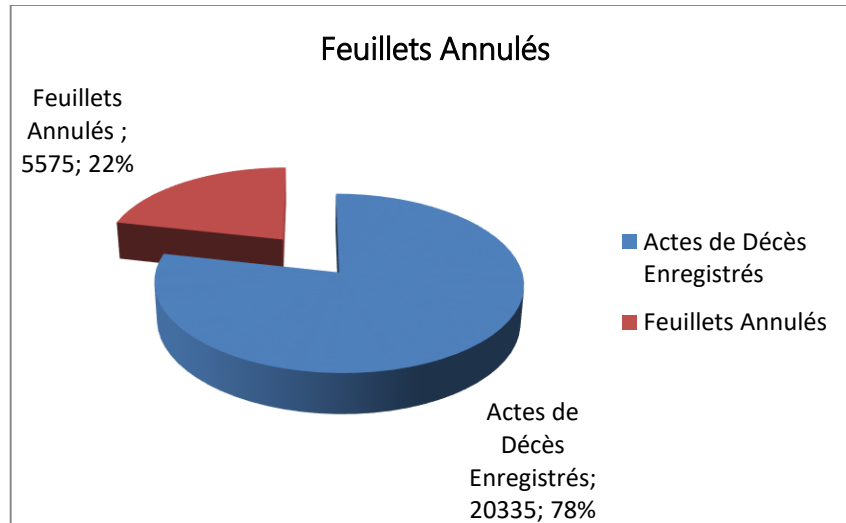
En 2018, 23,741 décès ont été déclarés et 20,335 ont été effectivement enregistrés, soit 95,65%. La différence entre les décès déclarés et enregistrés en 2018 comme signalée ci-dessus, révèle beaucoup d'informations. Elle peut être causée par les conditions suivantes : premièrement, il peut s'agir des décès ont eu lieu vers la fin de l'année, deuxièmement, cela peut être dû au manque des registres en fin d'année, troisièmement, l'indisponibilité des officiers d'état civil peut conduire à cette

## ✚ Les actes de décès enregistrés et non retirés



En 2018, 20335 décès ont été enregistrés et **4231 actes** n'ont pas été retirés, soit **17 %**. Lorsque les gens n'ont pas d'avantages financiers liés au retrait des actes de décès, ils ne s'en soucient pas. Il est nécessaire de sensibiliser sérieusement la population à l'importance de retirer les actes de décès et de les conserver.

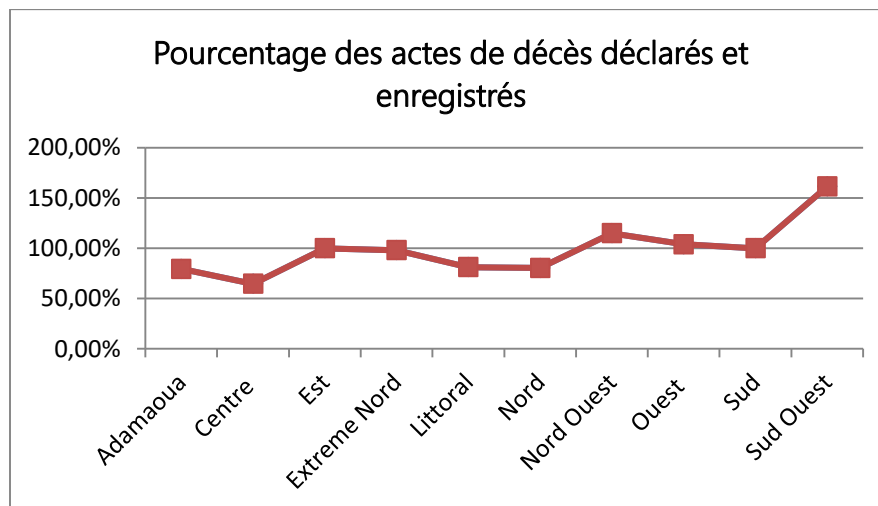
## ✚ Feuilles de décès annulés



Pour un total de 20,335 actes de décès établis en 2018, 5575 feuillets ont été annulés, représentant **22%**. En ce qui concerne la tenue des registres, il s'agit d'un problème grave qui nécessite l'intervention immédiate de la DNCC.

#### 4.5.2. Au Niveau Régional

##### ✚ *Relation entre les actes de décès déclarés et enregistrés*

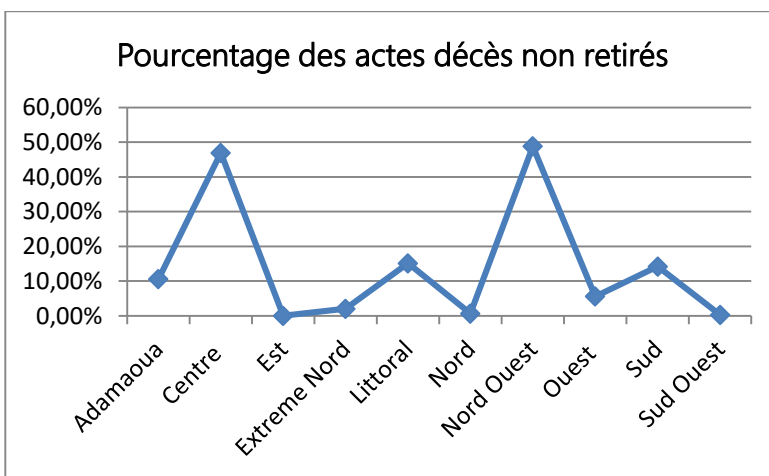


En ce qui concerne le pourcentage d'actes enregistrés par rapport au nombre d'actes déclarés, la présentation par région fait apparaître les résultats suivants : Adamaoua **79.42%**, Centre **64.65%**, Est **100%**, Extrême Nord **98%**, Littoral **81.21%**, Nord **80.48%**, Sud **100%**. Nord-Ouest, Ouest et Sud-Ouest ont présentés des chiffres d'enregistrement supérieurs aux déclarations de l'année 2018 en cours. Cette anomalie peut

s'expliquer par la présence de déclarations de l'année précédente reportées sur l'année de référence.

Ces résultats indiquent que l'Est et le Sud se classent premier avec **100%** des actes déclarés et enregistrés, deuxième l'Extrême Nord **98%**, troisième Littoral **81.21%**, quatrième le Nord **80.48%**, sixième Adamaoua **79.42%**, septième le Centre **64.65%**.

**Les actes de décès non retirés**

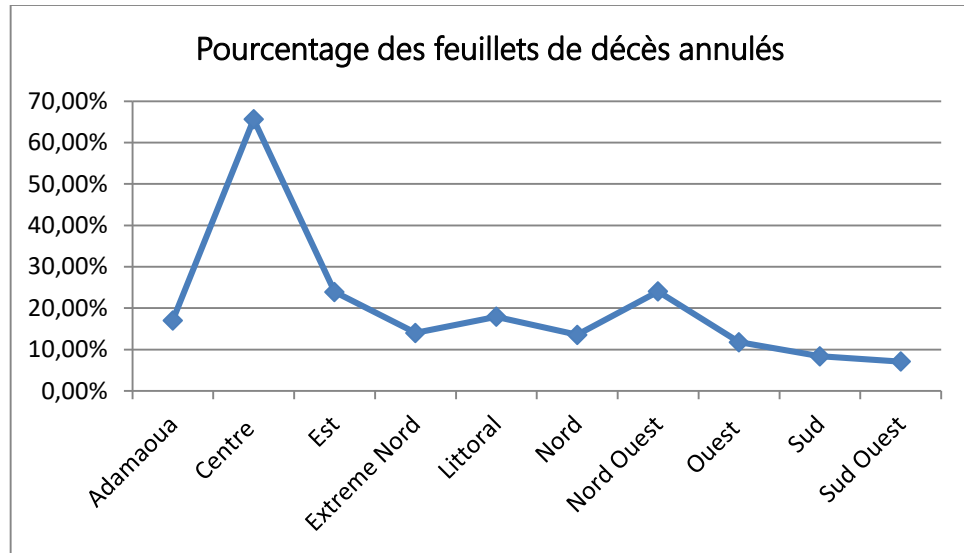


Les actes de décès non retirés tels qu'indiqués du Nord **0.64%** l'Extrême Nord **2.00%**

est par région Ouest **0.30%** et le Sud près par de

Le Sud et le Littoral ont des scores relativement bons, respectivement **14,20%** et **15,10%**, par rapport au Nord-Ouest et le Centre, respectivement **48,79%** et **46,92%**. Cette dernière catégorie a le plus mauvais score en ce qui concerne les actes enregistrés et non retirés.

**Feuillets de décès annulés**



La région du Sud-Ouesta le meilleur score qui est égal à 7.10% des feuillets annulés. Cette région est suivie de près par le Sud avec 8.35%. Cette catégorie est suivie par l'Ouest 11.76%, Nord 13.56%, l'Extrême Nord 14%, Adamaoua 17.01%, et Littoral 17.92%.

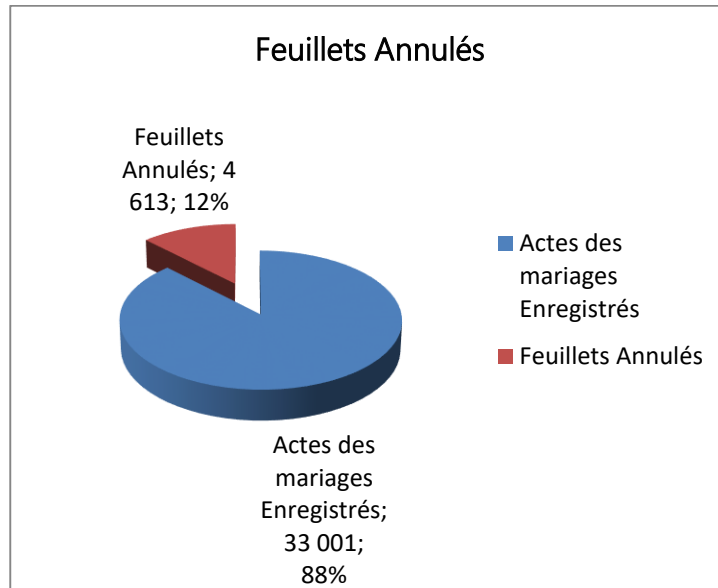
Les mauvais scores sont enregistrés par l'Est et le Nord-Ouest : 24% et 24,02% respectivement. En revanche, le plus mauvais score est enregistré par la région Centre avec 65.62% des feuillets annulés

## 4.6. Registres des Mariages

### 4.6.1. Au Niveau National

NUM	REGIONS	Nombre Total	
		Actes Enregistrés	Feuillets annulés
1	Adamaoua	1,424	123
2	Centre	8,696	2,481
3	Est	1,010	58
4	Extrême-Nord	1,962	159
5	Littoral	9,201	781
6	Nord	973	67
7	Nord-Ouest	788	210
8	Ouest	5,386	462
9	Sud	1,468	127
10	Sud-Ouest	2,093	145

### + Feuilles annulés

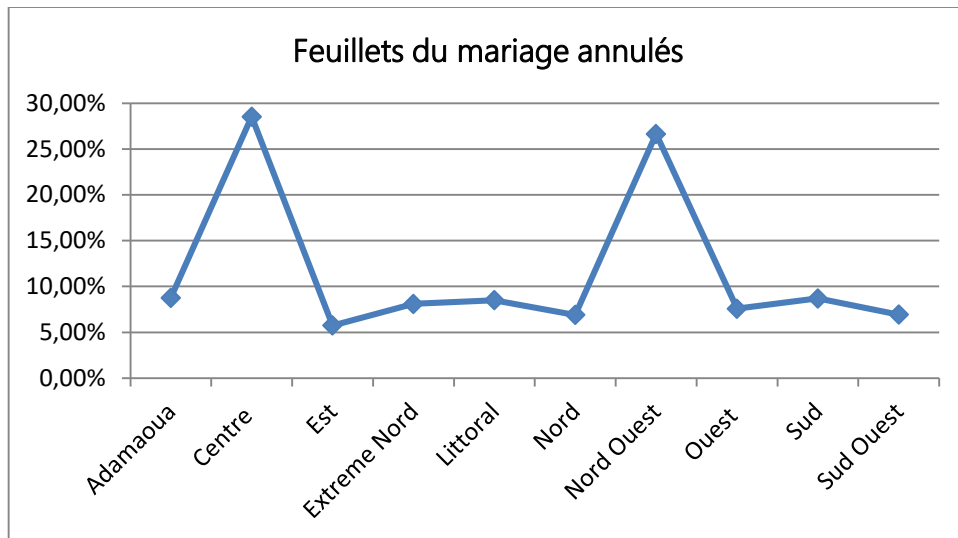


Pour un total de 33001 actes de mariage établis en 2018, 4613 feuilles ont été annulés, représentant 12%. Face à ce nombre élevé de feuilles annulés, une sérieuse sensibilisation est nécessaire.

#### 4.6.2. Niveaux Régionales

En ce qui concerne la tenue des registres du mariage, la variable "rapport entre les faits déclarés et enregistrés" est absent. Cela s'explique par le fait que toutes les publications de bans sont traduites en acte du mariage. Ce qui nous intéresse ici, c'est le nombre des feuilles annulés par rapport au nombre des mariages célébrés.

### + Feuilles annulés



En ce qui concerne les feuillets du mariage annulés durant l'année de référence 2018, les meilleurs scores sont les suivants : l'Est **6%**, Nord **6.90%**, Sud-Ouest **6.93%**, l'Ouest **7.58%**, Extrême Nord **8%**, Littoral **8.58%**, Adamaoua **8.74%**. Ces huit régions ont des scores supérieurs à **5%** et inférieurs à **10%**.

Les plus mauvais scores en ce qui concerne les feuillets du mariage annulés sont enregistrés dans les régions du Centre et du Nord-Ouest avec **28,53%** et **26,64%** respectivement.



## 6. RECOMMANDATIONS

Les onze recommandations suivantes ont été formulées en indiquant leur domaine d'activité et les acteurs de la mise en œuvre.

DOMAINE D'ACTIVITE	RECOMMANDATION	ACTEUR DE MISE EN ŒUVRE
<b>1. La distribution des registres</b>	Tenir compte de la divergence entre le nombre des registres reçus et le nombre total des actes établis	DAF/DAS
<b>2. La déclaration des de décès</b>	Sensibiliser la population sur la déclaration de décès	CFS
<b>3. La fonctionnalité des centres d'état civil</b>	Rendre les centres d'état civil fonctionnels en nommant des officiers et secrétaires là où il y a des postes vacants	DNCC/BUNEC MINDDEVEL
<b>4. Absence codes d'immatriculation</b>	Fournir les données disponibles au MINDDEVEL avec des propositions concrètes pour établir des codes aux centres d'état civil qui sont créés mais sans codes d'immatriculation	DNCC
<b>5. Non-discrimination sexuelle dans la déclaration et l'établissement des faits d'état civil</b>	Sensibiliser la population à tous les niveaux concernant l'égalité des sexes en matière de déclaration et établissement des actes de naissance	CFS
<b>6. Les actes de naissance non retirés</b>	Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des actes de naissance, tout en considérant les régions du Littoral et le Sud comme des régions prioritaires	CFS
<b>7. Les actes des décès non retirés</b>	En ce qui concerne les actes de naissance non retirés, organiser des campagnes de sensibilisation sur l'importance des actes de naissance, tout en considérant les régions Nord-Ouest et Centre comme des régions prioritaires	CFS

<b>8. Les feuillets de naissance annulés</b>	Organiser des campagnes de formation des secrétaires et officiers sur la tenue des registres, tout en considérant la région et le Littoral comme des régions prioritaires	CFS
<b>9. Feuillet de décès annulés</b>	Former des secrétaires et officiers d'état civil sur la tenue des registres de décès tout en ciblant le Centre et le Nord-Ouest et l'Est comme des régions prioritaires.	CFS
<b>10. Feuillet du mariage annulés</b>	Former les secrétaires et officiers d'état civil sur la tenue des registres du mariage tout en ciblant le Centre et du Nord-Ouest comme régions prioritaires.	CFS
<b>11. Amélioration de la prochaine collecte de données</b>	Prendre en compte toutes les variables de l'état civil dans la collecte des données pour les années de référence 2019/2020, pour assurer l'élaboration des taux d'enregistrement des naissances et des décès	DAS

## CONCLUSION

La production des taux d'enregistrement des naissances au cours de l'année de référence 2018 n'a pas été possible en raison de l'absence de certaines variables importantes telles que la date de naissance de l'enfant, la date de déclaration et la date d'établissement des actes. Une autre lacune était l'absence de types de déclaration comme variables dès le début de l'exercice. L'inclusion de toutes les variables de l'état civil dans notre prochaine mission permettra d'améliorer l'efficacité du système de collecte des données.

Cependant, cet exercice a permis de générer des données importantes sur la fonctionnalité des centres secondaires d'état civil à travers le pays. En outre, les statistiques collectées sont assez explicites pour permettre la description de fonctionnement du système. Par exemples, nous avons pu obtenir des informations sur les points suivants : les centres d'état civil qui n'établissent pas tous les actes au cours d'une année donnée, l'existence des centres d'état civil sans code d'immatriculation, la disparité entre le nombre de faits déclarés et enregistrés, la disparité entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances, les actes établis mais non retirés, les feuillets annulés, le système du mariage préféré, etc.

Un résultat intéressant de cet exercice a été le fait que nous sommes en mesure de connaître le pourcentage de déclaration des naissances dans les délais. En revanche, nos résultats indiquent que la population n'utilise pas la possibilité offerte par le cadre légal de recourir à la réquisition du procureur de la République pour la déclaration des naissances à l'expiration du délai de 90 jours.

Dans l'ensemble, la présentation régionale des résultats facilitera grandement l'amélioration des services du BUNEC sur le terrain car les résultats indiquent les régions où les actions doivent être dirigées.

L'utilisation des variables multiples dans nos missions ultérieures de collecte de données, renforcera sans aucun doute le système de collecte des données. Ce n'est qu'après cela que nous pourrons produire des taux d'enregistrement des naissances et des décès à l'état civil, comme l'exige notre Plan de Performance Annuel. Tout cela en attendant la mise en œuvre complète du processus d'informatisation du système.

## BIBLIOGRAPHIE

APAI-CRVS. 2021. Assessment Guidelines and Tools 2021, [apai-crvs.org](http://apai-crvs.org)

CIVI.POL Conseil .2007. Diagnostic study of the civil registration system in Cameroon and feasibility of a priority intervention program, financing C2D, 2006-2007

MODOU SANDA. 2015. Dispositif de Suivi-Evaluation des Statistiques Officielles pour un Meilleur Système Statistique National au Cameroun. Institut National de Statistique – Cameroun 13, mai 2015 la

INS Secrétariat du Conseil National de la Statistique. 2015. Stratégie Nationale De Développement De La Statistique Du Cameroun : SNDS 2015 - 2020

BUNEC .2019. Stratégie Nationale des Statistiques d'Etat Civil au Cameroun

# ANNEXES

## 1 : Formulaire de collecte des données naissance

### COLLECTE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL AU CAMEROUNEN 2018

Région \_\_\_\_\_ DEPARTEMENT \_\_\_\_\_ ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_

CENTRE D'ÉTAT CIVIL DE \_\_\_\_\_ Numéro du Registre \_\_\_\_\_ (N Feuilles) \_\_\_\_\_

#### FICHE DE COLLECTE DES DONNEES SUR LES ACTES DE NAISSANCE

Numéro sériel	Sexe de l'enfant		Actes Annulés A = 3	TYPE DE DECLARATION		
	Masculin = 1	Féminin = 2		Dans le délai =	sur réquisition =	Jugement supplétif
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						
11.						
12.						
13.						
14.						
15.						
16.						
17.						
18.						
19.						
20.						
21.						
22.						
23.						
24.						
25.						
<b>Total</b>						

\* Nombre total des naissances déclarées non enregistrées =

\* Nombre d'actes enregistrés retirés =

## 2 : Formulaire de collecte des données décès

### COLLECTE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL AU CAMEROUNEN 2018

REGION \_\_\_\_\_ DEPARTEMENT \_\_\_\_\_ ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_

CENTRE D'ÉTAT CIVIL DE \_\_\_\_\_ Numéro de Registre \_\_\_\_\_ (N Feuilles) \_\_\_\_\_

#### FICHE DE COLLECTE DES DONNEES SUR LES ACTES DE DECES

Numéro sériel	Masculin	Féminin	Annulés	Délai d'Enregistrement	
	M = 1	F = 2	A = 3	Dans le délai = 1	Jugement supplétif =
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					
17.					
18.					
19.					
20.					
<b>Total</b>					

\* Nombre total des décès déclarés non enregistrés=

\* Nombre d'actes enregistrés retirés =

### 3 : Formulaire de collecte des données mariage

#### COLLECTE DES DONNEES SUR L'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ETAT CIVIL AU CAMEROUNEN 2018

DEPARTEMENT \_\_\_\_\_ ARRONDISSEMENT \_\_\_\_\_

#### FICHE DE COLLECTE DES DONNEES SUR LES ACTES DE MARIAGE

CENTRE D'ÉTAT CIVIL DE \_\_\_\_\_ Numéro de Registre \_\_\_\_\_ (N Feuillet) \_\_\_\_\_

Numéro sériel	Système		
	Mon = 1	Poly = 2	Annulés = 3
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			
11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
<b>Total</b>			